

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2796

16 novembre 2011

SOMMAIRE

2M Management S.A.	134206	MDS - Multimedia Device & Service s.à r.l.	134197
AB Sciex Finance S.à r.l.	134208	MDS - Multimedia Device & Service s.à r.l.	134198
aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l.	134207	Milesa S.à r.l.	134198
aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l.	134207	Milou Découverte S.A.	134198
Alimentation LUSITANEA S.à r.l.	134206	M & J Advice Luxembourg S.A.	134195
Atos IT Solutions and Services	134197	M & J Advice Luxembourg S.A.	134195
Carré d'Or Invest S.A.	134196	Moynesque Vignoble S.A.	134199
Corbel & Associés Sarl	134207	Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l. ..	134199
Garage International LUX	134196	Project Del Holding S.à r.l.	134208
Genimo S.A.	134168	Qvalia S.A.	134203
Getty Images Luxembourg S.à r.l.	134197	Regent Holdings S.A.	134200
Hanif Groupe S.A.	134167	Regent Holdings S.A.	134200
Hayem S.A.	134168	Regent Holdings S.A.	134200
HDF Sicav Lux	134169	Siemens IT Solutions and Services	134197
H.I.G. Luxembourg Holdings Seventeen S.C.A.	134170	Silver Spring Funds	134200
I.B.C. Györ Luxemburg 2 S.A.	134192	Skyland Properties S.A.	134194
I.B.C. Györ Luxemburg S.A.	134168	Skytation	134201
I.B.C. Györ Luxemburg S.A.	134169	Skytation	134201
Icare Promotions Luxembourg S.à r.l. ...	134193	Société Immobilière Nuts S.A.	134204
Imminvest S.A.	134193	Sogeti PSF	134205
Immobilière Parc Everlange II S.A.	134193	Solar Wood Folkendange S.A.	134195
Jawhara S.A.	134194	SR Group S.A.	134201
J. & G. Carlson Holding S.à r.l.	134169	SR Group S.A.	134202
John De Wilde International S.A.	134200	SVI Consulting S.A.	134201
J.P.Morgan Multi-Manager Strategies Fund	134167	Sytel S.à r.l.	134202
Kind S.A.	134202	Takeoff Luxco 1 Sarl	134203
LatAm Investment Partners (Lux) S.à r.l.	134194	Tara Trade S.à r.l.	134203
Luxco Holdings CEP II S. à r.l.	134199	TJV, s.à r.l.	134204
Macsteel Global S.à r.l. BV	134162	Vaglio Lux S.A.	134204
Mahkota S.A.	134196	Val Promotions S.A.	134205
Marinella S.A.	134196	Van Lanschot Trust Company (Luxem- bourg) S.A.	134205
Maurice Transports S.à r.l.	134195	VBNT S.A.	134206
		Vercis S.A.	134206

Macsteel Global S.à r.l. BV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.250.045,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.741.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Magnolia Investments & Partners S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (“société en commandite par actions”) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 94.901 (“Magnolia Investments & Partners S.C.A.”), here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

- Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office address at 25, Avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B. 159.338 (and together with Magnolia Investments & Partners S.C.A., the “Shareholders”);

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxies having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of “Macsteel Global S.à r.l. BV”, a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its statutory seat in Zeist, the Netherlands, with registered office address at 25, Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the trade register of the Chamber of Commerce for Midden-Nederland under number 33282350 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.741 (the “Company”).

II.- That the 50,001 (fifty thousand one) shares of a nominal value of EUR 45 (forty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Creation of two categories of directors of the Company;
3. Amendment of article 12.1 of the articles of association of the Company;
4. Amendment of article 17.1 of the articles of association of the Company;
5. Amendment of article 18.1 of the articles of association of the Company;
6. Requalification of the status of director of Mr. Adriaan Jan Veltema, Mr. Jack Raymond Gerber, Mr. Eric Samson, Mr. Leon William Price, Mr. Michael Hoffman, Mr. Christo Ferro Liebenberg, Mr. Edmond Pachura, Mr. Robert Joseph Darnall, Mr. Jeffrey Stanley Samson, Mr. Brian Scott Moffat, Mr. Michael Reuven Pimstein, Mr. Matamela Cyril Ramaphosa, Mr Louis Lourens van Niekerk as new category A directors of the Company and approval of the appointments of Mr. Jean-Robert Bartolini, Mr. Nicolas Gerard and Mr. Philippe Stanko as new category B directors of the Company;
7. Rectification of the corporate name of the Company so as to read Macsteel Global S.à.r.l. B.V.;
8. Amendment of article 2.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution;
9. Amendment of article 21.2 of the articles of association of the Company; and
10. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to create two categories of directors responsible of the management of the Company. The board of directors will be composed of category A director(s) and category B director(s).

Third resolution:

It is resolved to amend article 12.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **12.1.** The company’s management board consists of one (1) or more board members A and one (1) or more board members B, with the actual number being determined by the general meeting. Each board member of the company has the title of director (directeur) A or director B.”

Fourth resolution:

It is resolved to amend article 17.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **17.1.** The management board adopts resolutions by an absolute majority of the votes cast provided that at least two (2) directors A and one (1) director B have approved the resolution at all times. Each director has one (1) vote. If the votes are equally divided, the proposal is rejected.”

Fifth resolution:

It is resolved to amend article 18.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **18.1.** The management board represents the Company. The authority to represent the Company shall also be vested in two (2) directors A and one (1) director B acting jointly.”

Sixth resolution:

As a consequence of the creation of category A directors and category B directors, it is resolved that as of the day of this meeting, the following persons shall belong to category A directors:

- Mr. Adriaan Jan Veltema, with professional address at Zuidplein 164, WTC / Tower H/ Level 20, 1077 XV Amsterdam, The Netherlands;
 - Mr. Jack Raymond Gerber, with professional address at 1, Connaught Place, W22ET London, United Kingdom;
 - Mr. Eric Samson, with professional address at 187, Rivonia Road, 2196 Morningside, Sandton, Republic of South Africa;
 - Mr. Leon William Price, with professional address at 30. Harbour Road, Honk Kong, Hong Kong;
 - Mr. Michael Hoffman, with professional address at 888, San Clemente Dr., Newport Beach, 92660 California, United States of America;
 - Mr. Christo Ferro Liebenberg, with residing at 1028. Helderberg Village, 7129 Somerset West, Republic of South Africa;
 - Mr. Edmond Pachura, residing at 1, rue Alfred Laurant, Boulogne, 92100 Paris, France;
 - Mr. Robert Joseph Darnall, residing at 1500, North Lake Shore Drive Un.20c, 60610 Chicago, United States of America;
 - Mr. Jeffrey Stanley Samson, residing at 5, Sevenoaks, 92612 Irvine, United States of America;
 - Mr. Brian Scott Moffat, residing at Earls. Chepstow, Springfield Farm, NP166AT Monmouthshire, United Kingdom;
 - Mr. Michael Reuven Pimstein, with professional address at 243 Dyson Road, 1407 Wadeville, Republic of South Africa;
 - Mr. Matamela Cyril Ramaphosa, with professional address at 18, Acacia Road, 2146 Sandton, Republic of South Africa;
- and
- Mr. Louis Lourens van Niekerk, with professional address at 243 Dyson Road, 1407 Wadeville, Republic of South Africa.

Duration of this mandate shall be same as the one fixed at their appointments, i.e., unlimited period of time.

It is resolved to appoint as of the day of this meeting the following persons as new category B directors of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Jean-Robert Bartolini, with professional address at 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Nicolas Gerard, with professional address at 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Philippe Stanko, with professional address at 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

As a result of these resolutions the board of directors will be composed of:

- Mr. Adriaan Jan Veltema, category A director;
- Mr. Jack Raymond Gerber, category A director;
- Mr. Eric Samson, category A director;

- Mr. Leon William Price, category A director;
- Mr. Michael Hoffman, category A director;
- Mr. Christo Ferro Liebenberg, category A director;
- Mr. Edmond Pachura, category A director;
- Mr. Robert Joseph Darnall, category A director;
- Mr. Jeffrey Stanley Samson, category A director;
- Mr. Brian Scott Moffat, category A director;
- Mr. Michael Reuven Pimstein, category A director;
- Mr. Matamela Cyril Ramaphosa, category A director;
- Mr. Louis Lourens van Niekerk, category A director;
- Mr. Jean-Robert Bartolini, category B director;
- Mr. Nicolas Gerard, category B director; and
- Mr. Philippe Stanko, category B director.

Seventh resolution:

It is resolved to rectify the name of the Company to “Macsteel Global S.à.r.l. B.V.”.

Eighth resolution:

It is resolved to amend article 2 first paragraph of the articles of association of the Company which should read as follows:

“ **2.1.** The company is a private company with limited liability (in Dutch: besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid and in French: société à responsabilité limitée) and its name is Macsteel Global S.à.r.l. B.V. (the “Company”).”

Ninth resolution:

It is resolved to amend article 21.2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **21.2.** The management board is required to draw up the annual financial statements within five (5) months of the end of the Company’s financial year. With due observance of Article 362 paragraph 7 of Book 2 Dutch Civil Code and of the laws of Luxembourg as the case may be, the annual financial statements and / or the consolidated financial statements only of the Company can be prepared in United States Dollars.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Magnolia Investments & Partners S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social sis 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.901 («Magnolia Investments & Partners S.C.A.»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé;

- Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social sis 25, Avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 159.338 (et ensemble avec Magnolia Investments & Partners S.C.A., les «Associés»);

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que les parties comparantes sont les associés de «Macsteel Global S.à r.l. BV», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Zeist, Pays-Bas, avec siège social au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du trade register of the Chamber of Commerce for Midden-Netherland sous le numéro 33282350, et auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.741 (la «Société»).

II.- Que les 50.001 (cinquante mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de 45 EUR (quarante-cinq Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Création de deux catégories de gérants de la Société;
- 3 Modification de l'article 12.1 des statuts de la Société;
- 4 Modification de l'article 17.1 des statuts de la Société;
- 5 Modification de l'article 18.1 des statuts de la Société;
6. Requalification des statuts des gérants M. Adriaan Jan Veltema, M. Jack Raymond Gerber, M. Eric Samson, M. Leon William Price, M. Michael Hoffman, M. Christo Ferro Liebenberg, M. Edmond Pachura, M. Robert Joseph Darnall, M. Jeffrey Stanley Samson, M. Brian Scott Moffat, M. Michael Reuven Pimstein, M. Matamela Cyril Ramaphosa, M. Louis Lourens van Niekerk en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société et approbation de la nomination de M. Jean-Robert Bartolini, M. Nicolas Gerard et M. Philippe Stanko en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société;
- 7 Rectification de la dénomination sociale de la Société devant se lire Macsteel Global S.à.r.l. B.V.;
- 8 Modification de l'article 2.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus;
- 9 Modification de l'article 21.2 des statuts de la Société;
10. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé créer deux catégories de gérants responsables de la gérance de la Société. Le conseil de gérance sera composé de gérant(s) catégorie A et gérant(s) de catégorie B.

Troisième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 12.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **12.1.** Le conseil de gérance de la Société est composé de un (1) ou plusieurs membres A et un (1) ou plusieurs membres B, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale. Chaque membre du conseil de gérance de la Société a le titre de gérant A ou gérant B.»

Quatrième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 17.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **17.1.** Le conseil de gérance adopte des résolutions à la majorité des votes valablement émis à condition qu'au moins deux (2) gérants A et un (1) gérant B ont approuvé les résolutions à tout moment. Chaque gérant dispose d'une (1) voie. En cas d'égalité des votes, la proposition est rejetée.»

Cinquième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 18.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **18.1.** Le conseil de gérance représente la Société. La Société est également engagée à l'égard de tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants A et un (1) gérant B.»

Sixième résolution:

En conséquence de la création de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B, il est décidé qu'à compter du jour de cette assemblée, les personnes suivantes appartiennent aux gérants de catégorie A:

- M. Adriaan Jan Veltema, avec adresse professionnelle à Zuidplein 164, WTC / Tower H/ Level 20, 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas;
- M. Jack Raymond Gerber, avec adresse professionnelle à 1, Connaught Place, W22ET Londres, Royaume-Uni;
- M. Eric Samson, avec adresse professionnelle à 187, Rivonia Road, 2196 Morningside, Sandton, République d'Afrique du Sud;
- M. Leon William Price, avec adresse professionnelle à 30. Harbour Road, Honk Kong, Hong Kong;
- M. Michael Hoffman, avec adresse professionnelle à 888, San Clemente Dr., Newport Beach, 92660 Californie, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Christo Ferro Liebenberg, résidant à 1028. Helderberg Village, 7129 Somerset West, République d'Afrique du Sud;
- M. Edmond Pachura, résidant à 1, rue Alfred Laurant, Boulogne, 92100 Paris, France;
- M. Robert Joseph Darnall, résidant à 1500, North Lake Shore Drive Un.20c, 60610 Chicago, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Jeffrey Stanley Samson, résidant à 5, Sevenoaks, 92612 Irvine, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Brian Scott Moffat, résidant à Earls w. Chepstow, Springfield Farm, NP166AT Monmouthshir, Royaume-Uni;
- M. Michael Reuven Pimstein, avec adresse professionnelle à 243 Dyson Road, 1407 Wadeville, République d'Afrique du Sud;
- M. Matamela Cyril Ramaphosa, avec adresse professionnelle à 18, Acacia Road, 2146 Sandton, République d'Afrique du Sud; et
- M. Louis Lourens van Niekerk, avec adresse professionnelle à 243 Dyson Road, 1407 Wadeville, République d'Afrique du Sud.

La durée de ce mandat doit être identique à celle fixée lors de leurs nominations, c'est-à-dire, une durée illimitée.

Il est décidé de nommer à compter du jour de cette assemblée les personnes suivantes en qualité de gérants de catégorie B pour une durée illimitée:

- M. Jean-Robert Bartolini, avec adresse professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Nicolas Gerard, avec adresse professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- M. Philippe Stanko, avec adresse professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il résulte de ces résolutions que le conseil de gérance sera composé de:

- M. Adriaan Jan Veltema, gérant de catégorie A;
- M. Jack Raymond Gerber, gérant de catégorie A;
- M. Eric Samson, gérant de catégorie A;
- M. Leon William Price, gérant de catégorie A;
- M. Michael Hoffman, gérant de catégorie A;
- M. Christo Ferro Liebenberg, gérant de catégorie A;
- M. Edmond Pachura, gérant de catégorie A;
- M. Robert Joseph Darnall, gérant de catégorie A;
- M. Jeffrey Stanley Samson, gérant de catégorie A;
- M. Brian Scott Moffat, gérant de catégorie A;
- M. Michael Reuven Pimstein, gérant de catégorie A;
- M. Matamela Cyril Ramaphosa, gérant de catégorie A;
- M. Louis Lourens van Niekerk, gérant de catégorie A;
- M. Jean-Robert Bartolini, gérant de catégorie B;
- M. Nicolas Gerard, gérant de catégorie B; et
- M. Philippe Stanko, gérant de catégorie B.

Septième résolution:

Il est décidé de rectifier la dénomination de la Société pour «Macsteel Global S.à.r.l. B.V.».

Huitième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 2 premier paragraphe des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **2.1.** La société est une société à responsabilité limitée (en néerlandais: besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid et en français: société à responsabilité limitée) et son nom est Macsteel Global S.à.r.l. B.V. (la «Société».)»

Neuvième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 21.2 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **21.2.** Le conseil de gérance établit les comptes annuels de la Société dans les cinq (5) mois suivant la fin de l'exercice social de la Société. Dans le respect de l'article 362 paragraphe 7 du Livre 2 du Code Civil hollandais et des lois du Luxembourg le cas échéant, les états financiers et / ou seulement les états financiers consolidés de la Société peuvent être préparés en Dollars américains.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents (€ 1.500,).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011137112/295.

(110157917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

J.P.Morgan Multi-Manager Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.038.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J.P. Morgan Multi-Manager Strategies Fund

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Jérémy Colombé / Signature

Référence de publication: 2011138544/12.

(110160082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Hanif Groupe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.170.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138533/16.

(110160010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Hayem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.190.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138535/16.

(110160124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

I.B.C. Györ Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 137.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011138537/11.

(110160199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Genimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 147.547.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 septembre 2011 à Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph Winandy, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN SA représentée par Mr Jacques Bordet de leur fonction d'Administrateur de la Société à compter de ce jour.

L'Assemblée générale décide de nommer

- Monsieur Jean-Michel Marq, 4A rue Henri Schnadt, L - 2530 Luxembourg
- Monsieur Olivier Granboulan, 4A rue Henri Schnadt, L - 2530 Luxembourg
- Monsieur Emmanuel Lebeau, 4A rue Henri Schnadt, L - 2530 Luxembourg

en qualité d'Administrateur de la Société pour un terme venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société GENIMO SA au 4 A rue Henri Schnadt L-2530 à Luxembourg avec effet au 30 septembre 2011.

Pour copie conforme
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2011139529/22.

(110161220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

HDF Sicav Lux, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.653.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HDF SICAV LUX
SICAV-Fonds d'Investissement Spécialisé
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011138536/14.

(110160234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

I.B.C. Györ Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 137.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011138538/11.

(110160206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

J. & G. Carlson Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.683.

L'adresse des associés de la Société suivant a changé:

- Monsieur Lars Göran Carison, associé détenant 375 parts de la Société, réside désormais au Brahegatan 23A, 114 37 Stockholm, Suède.

- Madame Johanna Louise Carison, associée détenant 125 parts de la Société, réside désormais au Brahegatan 23A, 114 37 Stockholm, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.&G. Carlson Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011138543/18.

(110159716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

H.I.G. Luxembourg Holdings Seventeen S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.491.

Rectificatif du dépôt L110136377 déposé le 22/08/2011

In the year two thousand and eleven, on the third day of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of H.I.G. Luxembourg Holdings Seventeen S.C.A., a limited partnership with shares (société en commandite par actions), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 159491, incorporated on 3 March 2011 pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1202 of 4 June 2011 (the "Company").

The meeting has opened at 11.00, with Fanny Kindler, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary and scrutineer Marie Arnaud, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to an amount of forty thousand euro (EUR 40,000) through the issuance of nine thousand (9,000) new ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2. Reduction of the nominal value of the Company's shares down to one cent (EUR 0.01) per share.

3. Conversion of ninety-nine (99) management shares into ordinary shares.

4. Conversion of four hundred seventy thousand (470,000) ordinary shares into non-voting beneficiary units with a nominal value one cent (EUR 0.01) per unit and subsequent reduction of the share capital of the Company down to an amount of thirty-five thousand three hundred euro (EUR 35,300).

5. Full restatement of the Company's articles of association including an amendment to the corporate purpose.

6. Appointment of an independent auditor and suppression of the supervisory board of the Company.

7. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to an amount of forty thousand euro (EUR 40,000) through the issuance of nine thousand (9,000) new ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each which have all been subscribed and paid-up by H.I.G. Europe - Walter, Ltd., a Cayman Islands exempted company with limited liability, having its registered office at P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the trade and companies register of the Cayman Islands under registration number 252813, for a total subscription price of nine thousand euro (EUR 9,000), entirely allocated to the share capital of the Company.

All the newly issued ordinary shares have been entirely paid in cash so that the amount of nine thousand euro (EUR 9,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

The general meeting resolves to reduce the nominal value of the Company's shares down to one cent (EUR 0.01) per share and to subsequently re-allocate the share capital of the Company in the following manner:

- each existing ordinary share having a nominal value of one euro (EUR 1) shall entitle its holder to one hundred (100) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;
- the existing management share having a nominal value of one euro (EUR 1) shall entitle its holder to one hundred (100) management shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The general meeting resolves to convert ninety-nine (99) management shares numbered 1 through 99 into ninety-nine (99) ordinary shares numbered 3,999,901 to 3,999,999.

Fourth resolution

The general meeting resolves to convert four hundred seventy thousand (470,000) ordinary shares numbered 1 through 470,000 into four hundred seventy thousand (470,000) non-voting participating beneficiary units subject to the conditions set forth in article 37 of the Luxembourg law on commercial companies and having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and to subsequently reduce the share capital of the Company down to an amount of thirty-five thousand three hundred euro (EUR 35,300) through the cancellation of the ordinary shares numbered 1 through 470,000.

Fifth Resolution

The general meeting resolves to fully restate the Company's articles of association (including the Company's corporate purpose), which shall henceforth read as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "H.I.G. Luxembourg Holdings Seventeen S.C.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

B. Shareholders' liability

Art. 5. The general partner of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Issuance, Ownership and Transfer of securities

Art. 6. Share Capital.

6.1 Issued share capital

The Company has a share capital of thirty-five thousand three hundred euro (EUR 35,300) consisting of:

(a) three millions five hundred twenty-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,529,999) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Ordinary Shares");

(b) one (1) management share (the “Management Share”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01). The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own Shares.

6.2 Authorised share capital

The Company’s authorised share capital, excluding the issued share capital, is fixed at five hundred thousand euro (EUR 500,000), consisting of fifty million (50,000,000) Ordinary Shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

During a period of time of five (5) years from the date of publication of these Articles or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this Article 6.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager be and is hereby authorised to issue Management Shares and Ordinary Shares, to grant options to subscribe for Management Shares and Ordinary Shares and to issue any other instruments convertible into Management Shares and Ordinary Shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders’ preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles, each time for a period not exceeding five (5) years.

The Company’s authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

6.3 General provisions

Shares shall be issued in registered form only.

A shareholders’ register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the designation of each shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Art. 7. Beneficiary Units.

7.1 Issued beneficiary units

The Company has issued and there are currently four hundred seventy thousand (470,000) non-voting beneficiary units (parts bénéficiaires) of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each outstanding (the “Beneficiary Units”).

The Beneficiary Units shall be subject to the conditions set forth in article 37 of the Law, shall have no voting rights and shall be entitled to participate in the profits and in the liquidation proceeds of the Company in the same manner as the Shares.

The Company may issue further Beneficiary Units through a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own Beneficiary Units.

7.2 General provisions Beneficiary Units shall be issued in registered form only. A register of Beneficiary Units which may be examined by any holder of Beneficiary

Units will be kept at the registered office. The register will contain the designation of each holder of Beneficiary Units and the indication of the number of Beneficiary Units held, the indication of the payments made on the Beneficiary Units as well as the transfers of Beneficiary Units and the dates thereof. Each holder of Beneficiary Units will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant holder of Beneficiary Units. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Art. 8. Subscription rights.

8.1 Subscription rights of the Lead Investors and the Manager

Any issuance of Equity Instruments shall be subject to the prior approval by Anchorage unless such issuance (i) occurs for purposes of a management incentive scheme for members of the senior management of the Group, a Public Sale, a Solvent Reorganization or a Cash Injection or (ii) does not dilute Anchorage’s ownership of Equity Instruments vis-à-vis H.I.G. and increases the Total Investment Amount by less than thirty per cent (30%) relative to the status as of the date of completion of the Restructuring.

In case the Company issues any Equity Instruments, holders of Equity Instruments shall generally not have subscription or preemptive rights unless otherwise provided for herein or in any Shareholders' Agreement or under applicable law. However, if and to the extent that new Equity Instruments are issued to H.I.G. and/or any of its Affiliates, Anchorage (as long as Anchorage is still a holder of Equity Instruments) shall have a pro rata subscription/preemptive right.

If and to the extent that Anchorage decides not to exercise its subscription/preemptive rights for the issuance of new Equity Instruments and Anchorage's approval is not required for such issuance of new Equity Instruments, H.I.G. or the Company shall be free to proceed with and structure the issuance of new Equity Instruments, provided that such Equity Instruments are issued at arm's length terms.

These provisions shall apply mutatis mutandis in case of a contribution into the Company's reserves.

8.2 Subscription rights of the Additional Investors

In case of any Capital Increase, the Additional Investors shall, subject to applicable law, have pro rata subscription rights for New Equity Instruments (or shall automatically receive New Equity Instruments in case of lit. (b) and (c)) with the following provisos:

(a) The New Equity Instruments issued to the Additional Investors shall also be Beneficiary Units and shall otherwise be subject to the same restrictions and confer the same rights as the Additional Investors' Units; this shall apply in case of any Capital Increase.

(b) In case of a Capital Increase from retained earnings and/or reserves of the Company, the Additional Investors shall receive New Equity Instruments pro rata to the Additional Investors' Units held prior to such Capital Increase without charge or payment obligation.

(c) In case of a Capital Increase by converting Shareholder Financing and/or claims under any mezzanine or senior financing contracted by the Group into New Equity Instruments, the Additional Investors shall receive New Equity Instruments pro rata to the Additional Investors' Units held prior to such Capital Increase without charge or payment obligation with the proviso that in case of a conversion of Shareholder Financing, such Shareholder Financing shall retain its rank with regard to Proceeds as if the conversion had not occurred.

(d) The subscription right shall only be exercisable within a period of fifteen (15) Business Days after receipt of a written notice from the Lead Investors outlining the economic terms of the Capital Increase. If the Lead Investors determine that the making available of funds should not be delayed for fifteen (15) Business Days, they shall be entitled to proceed with the Capital Increase before the expiry of the above subscription period (which shall therefore only be five (5) Business Days as a minimum) with the proviso that the Lead Investors shall then be obliged to put the Additional Investors that have exercised their subscription rights in the same position they would have been in case of a direct subscription within the fifteen (15) Business Days period.

(e) If any of the Additional Investors does not exercise the subscription right within the prescribed time or does not pay the subscription price at its due date and does therefore not participate in a Capital Increase, both the holding of Equity Instruments and the pro rata share in any Proceeds of such Additional Investor shall be diluted accordingly.

(f) To the largest extent permissible under applicable law, the Additional Investors shall have no subscription rights in case of a Capital Increase made in order to close the Company's first financing round in an amount of up to twenty millions euros (EUR 20,000,000).

Art. 9. Transfer of Equity Instruments.

9.1 General provisions Ownership of the Equity Instruments will result from the recordings in the Share register or the register of Beneficiary Units, as the case may be.

Transfers of registered Equity Instruments shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the Share register or the register of Beneficiary Units, as the case may be, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of Equity Instruments may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register in the shareholders' register or the register of Beneficiary Units, as the case may be, any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Holders of Equity Instruments shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders or the register of Beneficiary Units, as the case may be. Holders of Equity Instruments may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders or the register of Beneficiary Units, as the case may be, by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Management Share held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed by a general meeting of shareholders in the same manner as for an amendment of these Articles.

The Company recognises only one owner per share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

9.2 Restrictions applicable to the Lead Investors

9.2.1 Transfer restrictions

(a) Transfer of Equity Instruments by the Lead Investors

No Lead Investor may transfer its Equity Instruments without the prior approval of the Manager except for:

(i) transfers required to be made pursuant to this Article 9; and

(ii) transfers between the Lead Investors or by the Lead Investors to their respective Affiliates. In case of a transfer from a Lead Investor to an Affiliate of such Lead Investor, both the Lead Investor and the Affiliate shall remain jointly and severally liable for the obligations of the Lead Investor under these Articles and any Shareholders' Agreement and shall be obliged to retransfer the respective Equity Instruments as soon as the transferee or assignee of the Equity Instruments ceases to be an Affiliate of the transferring or assigning Lead Investor.

If Anchorage requests an approval of a transfer of its Equity Instruments, the Manager shall not unreasonably withhold such approval.

No Lead Investor shall be permitted to charge, pledge or otherwise encumber any Equity Instruments without the prior consent of the other Lead Investors.

(b) Transfer of rights and obligations

Any transferee or assignee of Equity Instruments (even if it is an Affiliate) shall be required to sign a deed of adherence to any Shareholders' Agreement and such other agreement with any holder of Equity Instruments that its transferor or assignor was a party to.

In case a holder of Equity Instruments transfers all of its Equity Instruments to another party, the transferor shall transfer to such party also the respective rights of the transferor or assignor under these Articles and any other agreement between holders of Equity Instruments that the transferor or assignor was a party to. Such transfer shall, however, be subject to the following restrictions:

(i) Before 23 November 2011, no rights shall be transferred to a party who was a direct or indirect shareholder of the GmbH at the moment of the signing of any of the SPAs or to any Affiliates of such party unless otherwise provided for in the SPAs.

(ii) Before 23 February 2012, a transfer of Equity Instruments shall not result in a transfer of the right of Anchorage to cause a Sale Event in accordance with any Shareholders' Agreement.

(iii) After 23 February 2012, a transfer of Equity Instruments may only result in a transfer of the right mentioned in Article 9.2.1 (b) (ii) with the proviso that the respective transferee or assignee shall not be entitled to exercise such right prior to the earlier of (a) four (4) years after the date of the transfer of the respective Equity Instruments becoming effective and (b) 1 October 2017.

9.2.2 Stapling

The Equity Instruments in the Company held by the Lead Investors shall be stapled, i.e. no Lead Investor shall transfer any of its Equity Instruments in the Company without at the same time transferring a pro rata part of its Equity Instruments in the SA and vice versa.

Furthermore, any other Equity Instruments shall be stapled to the Equity Instruments held by the respective Lead Investor or its Affiliate, i.e. no Lead Investor shall transfer any part of Equity Instruments without at the same time transferring a pro rata part of its Equity Instruments.

9.2.3 Tag-along

In case either H.I.G. or Anchorage intends to transfer any Equity Instruments, (i) the stapling and transfer restrictions agreed in these Articles and any Shareholders' Agreement shall be respected and (ii) the respective other Lead Investors may participate in this sale by transferring a pro rata proportion of their Equity Instruments to the same third party at the same price and upon the same terms other than in case of a Solvent Reorganization, a Public Sale, a transfer to an Affiliate pursuant to Article 9.2.1 or in case the Drag-Along Right is exercised (the "Tag-Along Right").

The selling Lead Investor shall procure that either (i) the Lead Investors exercising the Tag-Along Right can sell on a pro rata basis to the same third party at the same price and upon the same terms or (ii) if the total number of Equity Instruments that can be sold to the third party is exhausted, the sale by the selling Lead Investor is reduced in order to allow the Lead Investor that has exercised the Tag-Along Right to participate in such sale on a pro rata basis.

The selling Lead Investor shall notify the other Lead Investors in writing of its intention to sell without delay, such notice to contain (i) information on the class of Equity Instruments to be transferred and their amount, (ii) the acquiring party and the purchase price, (iii) a summary of the key terms of the transaction and (iv) a statement on whether the exercise of the Tag-Along Right will result in an increase or a split of the total number of Equity Instruments to be transferred. The receiving Lead Investor shall be entitled to exercise the Tag-Along Right within ten (10) Business Days of the receipt of such notice if the Tag-Along Right is not exercised, the selling Lead Investor shall be entitled to sell its Equity Instruments upon the terms notified to the other Lead Investors. If the transfer is not so consummated within ninety (90) Business Days of the respective notification or not consummated in line with the notification to the other Lead Investors, the Tag-Along Right shall apply again.

The selling Lead Investor may elect to consummate the transfer of its Equity

Instruments to a third party without first following the process provided for in the preceding paragraph. In such case, it shall sent to the other Lead Investors the required notice and grant them the Tag-Along Right at the latest immediately after the consummation of the transaction and shall procure that the other Lead Investors are put in a position that is economically as beneficial as if the notice had been sent before.

9.2.4 Drag-along

In case either H.I.G. or Anchorage intends to transfer (in one or more related transactions) Equity Instruments representing more than fifty per cent (50%) of the Equity Instruments outstanding (calculated on the basis of all Shares in the Company), (i) the stapling and transfer restrictions agreed in these Articles and any Shareholders' Agreement shall be respected and (ii) the selling Lead Investor shall have the right to require the other Lead Investors to participate in such sale with a pro rata amount of their Equity Instruments to the same third party at the same price and upon the same terms by executing the required documents unless in case of a Solvent Reorganization, a Public Sale or a transfer to an Affiliate pursuant to Clause 9.2.1 (the "Drag-Along Right").

The selling Lead Investor shall be entitled to exercise the Drag-Along Right by sending a written notice to the other Lead Investors within ten (10) Business Days of the conclusion of a binding agreement (even if it is still subject to the fulfillment or waiver of conditions precedent) with the acquiring party.

In case a Lead Investor plans a transaction or series of related transaction that would, or is reasonably likely to, trigger the Drag-Along Right if implemented, the following rights of Anchorage shall apply as long as Anchorage holds Equity Instruments:

(i) The Lead Investor initiating the process shall without undue delay give the Anchorage delegates on the board of directors of the Manager full transparency of the process and of all bids submitted and shall, in particular, provide all material information requested by an Anchorage delegate on the board of directors of the Manager.

(ii) The Lead Investor initiating the process shall discuss with Anchorage all material developments regarding the process.

Unless otherwise provided for herein, the Lead Investor that has initiated the process shall be free to conduct such process in its sole discretion.

9.2.5 Limitation of representations and warranties

In case any Lead Investor is required to give any representations or warranties after a Tag-Along Right or a Drag-Along Right has been exercised, such representations and warranties shall only be given severally and on a pro rata basis depending on the amount of Equity Instruments or instruments transferred by the respective Lead Investor, provided, however, that a Lead Investor forced to sell its Equity Instruments as a consequence of the exercise of a Drag-Along Right shall in any event be required to represent that the Equity Instruments sold by it are (i) owned by it, (ii) have been validly issued, (iii) are fully paid up and have not been repaid and (iv) have not been pledged or otherwise encumbered with third party rights; the Lead Investors agree to discuss the necessity of further representations in good faith.

9.3 Restrictions applicable to the Additional Investors

9.3.1 Transfer restrictions

The Additional Investors shall not be entitled to transfer any of their Additional Investors' Units to any party, charge, pledge or otherwise encumber them without the prior written consent of the Lead Investors. This shall apply for a period of ten years after the first Additional Investors' Units have been granted to the respective Additional Investor. Jade shall, however, be entitled to transfer its Additional Investors' Units and any other rights under these Articles and any Shareholders' Agreement to any third party which is controlled by one or more of the current shareholders of Jade at the time of such transfer provided that such transferee agrees to be bound by the provisions of these Articles and any Shareholders' Agreement.

The transfer of any Equity Instruments and Shareholder Financing shall not require the consent of the Additional Investors provided that a transferee of Shares previously held by a Lead Investor becomes a party to any existing Shareholders' Agreement (unless in case of Sale Event) in which case the Lead Investors shall be entitled (at their free discretion) to agree to any further provisions with such new party (either in a separate shareholders agreement or - to the extent possible - in any existing Shareholders' Agreement; the Additional Investors' undertake to grant their consent to such changes and to execute such amendments), in each case as long as the provisions or amendments are without prejudice to the pro rata rights of the Additional Investors under any existing Shareholders' Agreement.

9.3.2 Tag-along right

If any of the Lead Investors (the "Tag-Selling Party") intends to sell any of its Shares in a Sale Event resulting in a Change of Control, the Additional Investors shall have a pro rata opportunity to participate in such sale (the "Additional Investors Tag-Along Right"). The Tag-Selling Party shall notify the Additional Investors in writing and without undue delay once a final and binding agreement (even if it is still subject to the fulfillment or waiver of conditions precedent) has been agreed upon with regard to the Sale Event with the third party (the "Additional Investors Tag Notification"). The Additional Investors Tag Notification shall contain, to the extent applicable, the following information:

- (a) name and address of the third person;
- (b) number of Shares etc. to be transferred;

(c) purchase price or other consideration for the transfer and, if the consideration consists of non-cash components, their estimated fair market value in cash;

(d) due date for payment of the purchase price and/or other consideration; and

(e) representations and warranties as well as indemnities to be given and covenants to be assumed by each party to the proposed transfer.

Each of the Additional Investors shall be entitled to request from the Tag-Selling Party that it may sell up to a pro rata portion of its Additional Investors' Units (rounded to the next possible denomination) on the same terms and conditions (in particular, at the same valuation as applied to the Tag-Selling Party's Shares without a valuation distinction between Additional Investors' Units and ordinary Shares) as stated in the Additional Investors Tag Notification

The Additional Investors Tag-Along Right shall be exercised by written declaration vis-à-vis the Tag-Selling Party within fifteen (15) Business Days from receipt of the Tag Notification, stating the number of Additional Investors' Units to be transferred (the "Additional Investors Tag-Along-Notice"). In case an Additional Investor fails to provide the Additional Investors Tag-Along-Notice within the said timeframe, the Additional Investors Tag-Along Right shall be forfeited.

The Tag-Selling Party may elect to consummate the transfer of its Shares to a third party without first following the process provided for the Additional Investors Tag-Along Right. In such case, it shall send the Additional Investors Tag Notification to the Additional Investors and grant them the Additional Investors Tag-Along Right at the latest immediately after the consummation of the transaction and shall procure that the Additional Investors are put in a position that is economically as beneficial as if the notice had been sent before.

9.3.3 Drag-along right

If any of the Lead Investors (the "Drag-Selling Party") intends to sell any of its Shares in a Sale Event resulting in a Change of Control and upon a bona fide third party offer, each of the Additional Investors shall be obliged, upon the request of the Drag-Selling Party, to sell a pro rata portion of its Additional Investors' Units (rounded to the next possible denomination) subject to the provisions set out in this Article 9.3.3 (the "Additional Investors Drag-Along Right").

The Drag-Selling Party shall notify the Additional Investors on the exercise of the Drag-Along Right in writing within ten (10) Business Days after a final and binding agreement (even if it is still subject to the fulfillment or waiver of conditions precedent) has been agreed upon on the Sale Event with the third party (the "Additional Investors Drag Notification"). The Additional Investors Drag Notification shall contain, to the extent applicable, the following information:

(a) name and address of the third person;

(b) number of Shares etc. to be transferred;

(c) purchase price or other consideration for the transfer and, if the consideration consists of non-cash components, their fair market value in cash;

(d) due date for payment of the purchase price and/or other consideration;

(e) representations and warranties as well as indemnities to be given and covenants to be assumed by each party to the proposed transfer.

The terms and conditions (in particular, the same valuation as applied to the Tag-Selling Party's Shares without a valuation distinction between Additional Investors' Units and ordinary Shares) applying to the sale of the Additional Investors' Units shall be the same on a pro rata basis as those applying to the sale by the Drag Selling Party.

The Additional Investors shall use all reasonable efforts to assist the Drag-Selling Party in executing its Additional Investors Drag-Along Right, in particular by executing a sale and purchase agreement with the third party acquirer as negotiated by the Drag-Selling Party as long as the terms of such agreement are compliant with the provisions of this Article 9.3.3. In case this should be a separate agreement, the Additional Investors shall be entitled to receive information on the agreement concluded by the Drag-Selling Party.

9.3.4 Flotation

In case of a Flotation, the Additional Investors shall use all reasonable efforts in order to support the flotation. In case the Flotation occurs at the level of the Company, the Additional Investors shall upon request of the Lead Investors in particular agree, subject to securities law regulation, to a pro rata listing of their Additional Investors' Units, a transformation of their Additional Investors' Units into Shares and pro rata customary lockup arrangements.

D. Management

Art. 10. The Company shall be managed by H.I.G. Luxembourg Holdings.

Eighteen S.A., a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in its capacity as sole General Partner (associé commandité) and manager of the Company (herein referred to as the "Manager").

In the event of death, legal incapacity or otherwise, preventing the Manager from acting as Company's manager, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the general meeting of shareholders appoints, without undue delay, an administrator, who need not be a shareholder, in order that he/she/it effect urgent acts and simple administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall in such case convene within 15 (15) days from his/her/its appointment. At such general meeting, the shareholders shall resolve on the

appointment of a successor to the Manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved or shall change its legal form.

Art. 11. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company' stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the independent auditor are within the powers of the Manager.

Art. 12. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

E. Supervision

Art. 13. Supervisory Board. The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the Manager. The general meeting of shareholders shall appoint the members of the Supervisory Board and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman. Any member of the Supervisory Board may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

The members of the Supervisory Board have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company. For carrying out its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor (commissaire).

If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agree(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of the Supervisory Board shall be suppressed.

Any independent auditor may only be removed with cause or with its approval by the general meeting of shareholders.

Art. 14. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager have any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

F. General meetings of shareholders

Art. 15. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present Articles, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the independent auditor.

The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The annual general meeting of the Company shall be held on the last Wednesday of May at 5.00 p.m. at the registered office of the Company or at any other place indicated in the notice of meeting.

G. Accounting year - Balance sheet

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the first January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These Articles may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

I. Liquidation

Art. 19. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

J. Applicable law

Art. 20. For all matters not governed by these Articles the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

K. Conflict

Art. 21. In case of conflict, inconsistency or discrepancy between any Shareholders' Agreement and these Articles, the terms of such Shareholders' Agreement shall prevail.

L. Definitions

Art. 22. In these Articles, the following words and expressions shall have the meanings set out below:

“Additional Investors” means Indigo and Jade.

“Additional Investors Drag-Along Right” shall have the meaning ascribed to such term in Article 9.3.3.

“Additional Investors Drag Notification” shall have the meaning ascribed to such term in Article 9.3.3.

“Additional Investors Tag-Along-Notice” shall have the meaning ascribed to such term in Article 9.3.2.

“Additional Investors Tag-Along Right” shall have the meaning ascribed to such term in Article 9.3.2.

“Additional Investors Tag Notification” shall have the meaning ascribed to such term in Article 9.3.2.

“Additional Investors' Units” means the Beneficiary Units held by the Additional Investors.

“Affiliate” means, with respect to any person

(a) any other person that, directly or indirectly; controls, is controlled by, or is under common control with such first person, or

(b) any other person who holds directly or indirectly more than fifty per cent (50%) economic interest in such first person or in whom such first person holds directly or indirectly more than a fifty per cent (50%) economic interest.

For the purpose of this definition, “control” will mean, as to any person, the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting securities or membership on the board of directors, by contract (including without limitation a limited partnership agreement or general partnership agreement) or otherwise. Any trust, nominee, partnership, limited liability company, company or fund directly or indirectly holding securities principally for the benefit of employees of a person or its Affiliates shall be deemed to be an Affiliate of such person.

“AIO” means AIO S.à r.l, a Luxembourg private company with limited liability, registered with the commercial register of Luxembourg under no. B 151221 and with business address at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

“Anchorage” means Anchorage IO and AIO.

“Anchorage IO” means Anchorage IO II S.à r.l, a Luxembourg private company with limited liability, registered with the trade and companies register of Luxembourg under no. B 155760 and with business address at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

“Articles” means the Company's articles of association as amended from time to time.

“Beneficiary Units” has the meaning ascribed to such term in Article 7.1.

“Business Day” means any day (other than a Saturday and Sunday) during which the banks are generally open for business in London, Frankfurt and Luxembourg.

“Capital Increase” means the issuance of Shares:

(a) as a result of a shareholders' resolution on a capital increase;

(b) as a result of a resolution of the Company's Manager on a capital increase under the authorised share capital of the Company, and/or

(c) as a result of a shareholders' resolution on a capital increase by conversion of Equity Instruments into Shares; regardless of whether such issuance is made to shareholders or third parties.

“Cash Injection” shall mean the making available of funds to the Companies or the Group by the Lead Investors and Jade in the aggregate amounts of up to twenty million euro (EUR 20,000,000) in order to cover restructuring costs and

expenses and up to twenty-five million euro (EUR 25,000,000) for add-on acquisitions, in each case against the issuance of new Equity Instruments.

“Change of Control” means H.I.G. Ltd., Grace Bay and/or funds managed by H.I.G. Capital LLC or its Affiliates and/or an Affiliate of such entity or fund (taken together) cease to Control (directly or indirectly) at least fifty (50%) of the voting Shares with the proviso that a transfer of such majority to AIO, Anchorage AIO and/or funds managed by Anchorage Advisors LLC or its Affiliates and/or an Affiliate of such entity or fund (taken together) shall not qualify as a change of control which shall in this case only be deemed to occur once also Anchorage ceases to Control (directly or indirectly) at least fifty per cent (50%) of the voting Shares, i.e. no change of control shall occur as long as either (i) H.I.G. Ltd., Grace Bay and/or funds managed by H.I.G. Capital LLC or its Affiliates and/or an Affiliate of such entity or fund (taken together) or (ii) AIO, Anchorage AIO and/or funds managed by Anchorage Advisors LLC or its Affiliates and/or an Affiliate of such entity or fund (taken together) Control (directly or indirectly) at least fifty per cent (50%) of the voting Shares.

“Company” has the meaning ascribed to such term in Article 1.

“Companies” means the Company and the S.A.

“Control” means, in respect of any person, the power (whether by way of ownership of Shares, proxy, contract, agency or otherwise) to cast, or control the casting of votes that might be cast at a general meeting of the Company, provided that for the purposes of calculating the number of votes, the holders of instruments carrying rights to subscribe for or convert into Shares (or instruments convertible into such Shares) in the Company or any holding company of the Company shall be treated as if they had exercised their conversion rights into such Shares in full.

“Drag-Along Right” shall have the meaning ascribed to such term in Article 9.2.4.

“Drag-Selling Party” shall have the meaning ascribed to such term in Article 9.3.3.

“Equity Instruments” means all and any Equity Securities issued by the Company or any member of the Group (including any holding company of the Company).

“Equity Securities” means

(a) Shares or Beneficiary Units issued by the Company by or before the date of these Articles; and

(b) any further Shares, Beneficiary Units or interest comprising the equity share capital or equity interests of the Company which are in issue from time to time or other instruments that carry rights in the equity or to dividends or other distributions or liquidation proceeds (including profit participation rights, convertible bonds, phantom stock, shareholder loans as well as any liability under mezzanine facility agreements or senior facility agreements) or rights to subscribe for or convert into such instruments (the “New Equity Securities”).

“First GmbH Shareholder Loan” means any new shareholder loans to be granted by the Company to the GmbH.

“Flotation” means the admission of all or any of any Group Company’s issued and to be issued share capital to trading on any investment exchange.

“GmbH” means walter services Holding GmbH, a German limited liability company (GmbH) with registered office in Ettlingen, Germany, registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Mannheim under HRB 705338.

“Grace Bay” means Grace Bay II Holdings S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under registration number B 140289.

“Group” means the Company and its subsidiary undertakings from time to time, or any of them as the context requires and “Group Company” shall be construed accordingly. “H.I.G.” means H.I.G. Ltd. and Grace Bay.

“H.I.G. Ltd.” means H.I.G. Europe - Walter, Ltd., a Cayman Islands exempted company with limited liability, having its registered office at P.O.Box 309, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the trade and companies register of the Cayman Islands under registration number 252813.

“Indigo” means Indigo Capital V L.P., a limited partnership under the Limited Partnership Act 1907 with business seat at 30 King Street, London EC2V 8EH, United Kingdom, registered in the company register for England and Wales under number LP 012141.

“Jade” means Jade 769. GmbH, a limited liability GmbH under German law with business address at Französische Straße 8, 10117 Berlin, Germany, registered with the commercial register of the local court of Charlottenburg under HRB 113757 B.

“Law” means the amended law of 10 August 1915 on commercial companies.

“Lead Investors” means H.I.G. Ltd., Grace Bay, AIO, Anchorage IO and S.A.

“Manager” has the meaning ascribed to such term in Article 10.

“New Equity Securities” shall have the meaning ascribed to such term in the definition of Equity Securities.

“Proceeds” means any amount payable by the Company or the Group to the holders of Equity Securities as calculated under any Shareholders’ Agreement.

“Public Sale” means the admission of all or any Equity Instruments or comparable securities issued by any member of the Group or any of the Companies to trading on any investment exchange (either regulated or unregulated).

“Restructuring” means the implementation of the restructuring steps described in any structure memo received by the Company from its tax advisers on or around the date of adoption of these Articles.

“S.A.” means the Manager.

“Sale Event” means:

- (a) a transaction or series of related transactions resulting in a Change of Control;
- (b) the sale of the business and/or substantially all assets of the GmbH;
in each case of (a) and (b) above other than (i) to a Group Company or a holding company of the Company or of a Lead Investor or (ii) to an Affiliate of the Group or of the Lead Investors or (iii) in a Syndication; or
- (c) a Flotation.

However, it shall not constitute a Sales Event if and to the extent (even in case of a Change of Control) shares are received as Proceeds. In such case, the Additional Investors shall receive its pro rata proportion of such shares to the extent they are also received by the Lead Investors (either from a third party or as distribution in kind); to the extent and as long as such shares and any benefits resulting from such shares are held by the Company, this shall not result in Proceeds (neither in cash nor in kind).

“Shareholders’ Agreement” means any shareholders’ agreement entered into from time to time between all or some holders of Equity Instruments in respect of their investment in the Company and/or the S.A.

“Shareholder Financing” means funds provided or to be provided to the GmbH or the Group by the Company or to the Company by the Lead Investors (provided such funds are not forwarded to the GmbH) for the purpose of providing funds to the GmbH to facilitate its business and/or the completion of the acquisition of the GmbH and/or other financings of the Group, in each case made on or after 1 March 2011 which are not investments in shares or instruments convertible into shares.

“Shares” means all Ordinary Shares and Management Share.

“Solvent Reorganization” means any solvent reorganization of the Company or of the Group or of any member thereof, in particular by way of merger, consolidation, recapitalization, transfer or sale of shares or assets, contribution of assets and/or liabilities, liquidation, exchange of securities, conversion of entity, migration of entity, formation of new entity, or any other transaction or group of related transaction, in each case other than to or with a third party that is not a holder of Equity Instruments or an affiliate of such holder before the reorganization.

“SPAs” means any share purchase agreement entered into by the Company or any member of the Group in accordance with any Shareholders’ Agreement.

“Syndication” means any investment by a third party in Equity Instruments which does not result in a Change of Control.

“Tag-Along Right” shall have the meaning ascribed to such term in Article 9.2.3.

“Tag-Selling Party” shall have the meaning ascribed to such term in Article 9.3.2.

“Total Investment Amount” means at any point in time the then current investment of the Lead Investors in the Group which shall be calculated as follows: (i) the initial acquisition price of the Group, plus (ii) the final amount of the First GmbH Shareholder Loan, plus (iii) the amount(s) of any further investments of the Lead Investors in the Group against the issuance of Equity Instruments or in case of a contribution into reserves, but irrespective of the kind of Equity Instruments issued in return.

Sixth Resolution

The general meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as new independent auditor of the Company for a period ending at the annual meeting of the Company called to approve the Company’s accounts as at 31 December 2011 and to suppress the supervisory board of the Company in accordance with article 13 of the Company’s articles of association as restated.

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le troisième jour d’août.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A lieu l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de H.I.G. Luxembourg Holdings Seventeen S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159491, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 3 Mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1202 du 4 Juin 2011 (la «Société»).

La séance est ouverte à 11.00, sous la présidence de Fanny Kindler, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Marie Arnaud, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constituée, le président prie le notaire d'acter que:

I. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de quarante mille euros (EUR 40.000) par l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

2. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société à hauteur d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action.

3. Conversion de quatre-vingt-dix neuf (99) actions de commandité en actions ordinaires.

4. Conversion de quatre cent soixante-dix mille (470.000) actions ordinaires en parts bénéficiaires sans droit de vote ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et réduction subséquente du capital social de la Société à un montant de trente-cinq mille trois cent euros (EUR 35,300).

5. Changement de l'intégralité des statuts de la Société incluant une modification de l'objet social.

6. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé et suppression du conseil de surveillance de la Société

7. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, représentant l'ensemble du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de quarante mille euros (EUR 40.000) par l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) qui ont été intégralement souscrites et payées par H.I.G. Europe - Walter, Ltd, une exempted company with limited liability des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 252813, pour un prix de souscription total de neuf mille euros (EUR 9.000), affecté entièrement au capital social de la Société.

Toutes les actions ordinaires nouvellement émises ont été entièrement payées en espèces, le montant de neuf mille euros (EUR 9.000) étant ainsi désormais à disposition de la société, comme il en a été justifié auprès du notaire précité.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de réduire la valeur nominale des actions de la société à un centime d'euro (EUR 0,01) par action et de répartir par conséquent le capital social de la façon suivante:

- chaque action ordinaire existante ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) donnera droit à son propriétaire à cent (100) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01);

- l'action de commandité existante ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) donnera droit à son propriétaire à cent (100) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir quatre-vingt-dix neuf actions de commandité numérotées de 1 à 99 en quatre-vingt-dix-neuf (99) actions ordinaires numérotées de 3.999.901 à 3.999.999.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir quatre cent soixante-dix mille (470.000) actions ordinaires numérotées de 1 à 470.000 en quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts bénéficiaires sans droit de vote soumises aux conditions fixées par l'article 37 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales et ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et de réduire par conséquent le capital de la société à un montant de trente-cinq mille trois cent euros (EUR 35.300) par l'annulation des actions ordinaires numérotées de 1 à 470.000.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier intégralement les statuts de la Société (notamment l'objet social de la Société), qui auront désormais la teneur suivante:

A. Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de «H.I.G. Luxembourg Holdings Seventeen S.C.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, et par prêts, et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou appartenant au même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

B. Responsabilité des actionnaires

Art. 5. L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (tout actionnaire excepté l'associé commandité), porteurs d'Actions Ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

C. Emission, Propriété et Transfert de titres

Art. 6. Capital social.

6.1 Capital social souscrit

La Société a un capital souscrit de trente-cinq mille trois cent euros (EUR 35.300) représenté par:

(c) trois millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (3.529.999) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires»);

(d) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptée selon les prescriptions requises en matière de modification des statuts.

La Société pourra, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

6.2 Capital autorisé

Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à un montant total de cinq cent mille euros (EUR 500.000), représenté par cinquante millions (50.000.000) d'Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents Statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de réduire le capital autorisé de la Société conformément aux stipulations du présent Article 6.2, au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés, le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Commandité et des Actions Ordinaires, à accorder des options de souscription d'Actions de Commandité et d'Actions Ordinaires et à émettre tous autres titres convertibles en Actions de Commandité et d'Actions Ordinaires, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou en limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) à souscrire aux nouvelles Actions à émettre.

Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois aux termes d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour la modification des présents Statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne pourra dépasser pas cinq (5) ans.

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts.

6.3 Dispositions générales Les Actions sont émises sous la forme nominative exclusivement. Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation de chaque actionnaire, l'indication du nombre d'Actions détenues, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'Actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire devra informer la Société par courrier recommandé de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou celui-ci. La Société pourra se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande d'un actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

Art. 7. Parts Bénéficiaires.

7.1 Parts bénéficiaires émises

La Société a émis et il existe actuellement quatre cent soixante dix mille (470.000) parts bénéficiaires sans droit de vote de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Bénéficiaires»).

Les Parts Bénéficiaires sont soumises aux conditions prévues par l'article 37 de la Loi, n'accordent pas de droit de vote et donnent droit à une participation dans les profits et les bénéfices de la liquidation de la Société selon les mêmes conditions que celles prévues pour les Actions.

La Société pourra émettre de nouvelles Parts Bénéficiaires par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions applicables à la modification des Statuts.

La Société pourra, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, racheter ses propres Parts Bénéficiaires.

7.2 Dispositions générales

Les Parts Bénéficiaires sont émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des Parts Bénéficiaires qui pourra être consulté par tout détenteur de Parts Bénéficiaires sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation de chaque détenteur de Parts Bénéficiaires, l'indication du nombre de Parts Bénéficiaires détenues, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts de Parts Bénéficiaires et les dates de ces transferts. Chaque détenteur de Parts Bénéficiaires devra informer la Société par courrier recommandé de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande d'un détenteur de Parts Bénéficiaires. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

Art. 8. Droits de souscription.

8.1 Droits de souscription des Investisseurs Principaux et du Gérant

Toute émission d'Instruments de Fonds Propres est soumise au consentement préalable d'Anchorage à moins que cette émission (i) soit réalisée dans le cadre d'un plan d'intéressement du management pour les membres du management senior du Groupe, une Vente au Public, une Réorganisation Solvable ou un Apport de Trésorerie ou (ii) ne dilue par la détention d'Instruments de Fonds Propres par Anchorage vis-à-vis d'H.I.G. et augmente le Montant Total d'Investissement de moins de trente pour cent (30%) par rapport au montant à la date de réalisation de la Restructuration.

En cas d'émission d'Instruments de Fonds Propres par la Société, les détenteurs d'Instruments de Fonds Propres ne disposeront généralement pas de droit de souscription ou de préemption à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, ou dans tout Pacte d'Actionnaires ou en vertu de la loi applicable. Néanmoins, si et dans la mesure où de nouveaux Instruments de Fonds Propres seraient émis en faveur de H.I.G. et/ou un de ses Affiliés, Anchorage (dans la mesure où Anchorage est toujours détenteur d'Instruments de Fonds Propres) aura un droit de souscription ou de préemption proportionnel.

Si et dans la mesure où Anchorage décide de ne pas exercer son droit de souscription ou de préemption lors de l'émission de nouveaux Instruments de Fonds Propres et que le consentement d'Anchorage n'est pas requis pour ladite émission de nouveaux Instruments de Fonds Propres, H.I.G. ou la Société sera libre de procéder à et de structurer

l'émission de nouveaux Instruments de Fonds Propres à condition que ces Instruments de Fonds Propres soient émis aux conditions de marché.

Ces dispositions s'appliquent mutatis mutandis en cas d'apport aux réserves de la Société.

8.2 Droits de souscription des Investisseurs Supplémentaires

En cas d'Augmentation de Capital, les Investisseurs Supplémentaires auront, selon la loi applicable, un droit de souscription proportionnel sur les Nouveaux Instruments de Fonds Propres (ou recevront automatiquement de Nouveaux Instruments de Fonds Propres au cas prévu sous lit. (b) et (c)) selon les conditions suivantes:

(g) Les Nouveaux Instruments de Fonds Propres émis au profit des Investisseurs Supplémentaires seront des Parts Bénéficiaires et seront soumis aux mêmes restrictions et conféreront les mêmes droits que les Parts d'Investisseurs Supplémentaires, ces dispositions étant applicables à toute Augmentation de Capital.

(h) En cas d'Augmentation de Capital par incorporation de bénéfices ou de réserves de la Société, les Investisseurs Supplémentaires recevront de Nouveaux Instruments de Fonds Propres proportionnellement au nombre de Parts d'Investisseurs Supplémentaires détenues antérieurement à l'Augmentation de Capital sans frais ou obligation de paiement.

(i) En cas d'Augmentation de Capital par conversion du Financement d'Actionnaires et/ou de créance résultant de tout financement mezzanine ou senior conclu par le Groupe en Nouveaux Instruments de Fonds Propres, les Investisseurs Supplémentaires recevront de Nouveaux Instruments de Fonds Propres proportionnellement au nombre de Parts d'Investisseurs Supplémentaires détenus antérieurement à l'Augmentation de Capital sans frais ou obligation de paiement pour autant qu'en cas de conversion du Financement d'Actionnaires, un tel Financement d'Actionnaires conserve son rang concernant tout Bénéfice comme si la conversion n'avait jamais eu lieu.

(j) Le droit de souscription pourra être exercé seulement pendant une période de quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception d'une notification écrite des Investisseurs Principaux précisant les termes économiques de l'Augmentation de Capital. Si les Investisseurs Principaux déterminent que la mise à disposition des fonds ne devrait pas être retardée par un délai de quinze (15) Jours Ouvrables, ils seront autorisés à procéder à l'Augmentation de Capital avant l'expiration de la période de souscription (qui sera alors limitée à cinq (5) Jours Ouvrables) à la condition que les Investisseurs Principaux soient ensuite obligés de placer les Investisseurs Supplémentaires ayant exercé leur droits de souscription dans la position dans laquelle ils auraient été en cas de souscription directe au cours de la période de quinze (15) Jours Ouvrables.

(k) Si un des Investisseurs Supplémentaires n'exerce pas son droit de souscription dans la période prescrite ou ne paie pas le prix de souscription à l'échéance et ne participe donc pas à une Augmentation de Capital, tant la détention d'Instruments de Fonds Propres que la proportion des Bénéfices de cet Investisseur Supplémentaire seront par conséquent dilués.

(l) Dans la mesure du possible et conformément au droit applicable, les Investisseurs Supplémentaires ne bénéficieront d'aucun droit de souscription dans le cas d'une Augmentation de Capital réalisée afin de finaliser le premier cycle de financement de la Société dans la limite d'un montant de vingt millions d'euros (EUR 20,000,000).

Art. 9. Transfert des Instruments de Fonds Propres.

9.1 Dispositions générales Le droit de propriété des Instruments de Fonds Propres s'établit par une inscription au registre des actionnaires ou au registre des Parts Bénéficiaires selon le cas.

Le transfert d'Instruments de Fonds Propres nominatifs se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires ou au registre des Parts Bénéficiaires selon le cas, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'Instruments de Fonds Propres peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code civil Luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires ou dans le registre des Parts Bénéficiaires selon le cas, tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout détenteur d'Instruments de Fonds Propre devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actionnaires ou au registre des Parts Bénéficiaires selon le cas. Les détenteurs d'Instruments de Fonds Propres peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires ou le registre des Parts Bénéficiaires selon le cas, par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être transférée, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé lors d'une assemblée générale des actionnaires dans les conditions applicables aux modifications des présents Statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

9.2 Restrictions applicable aux Investisseurs Principaux

9.2.1 Restrictions au transfert

(c) Transfert d'Instruments de Fonds Propres par les Investisseurs Principaux

Aucun Investisseur Principal ne pourra transférer les Instruments de Fonds Propres qu'il détient sans le consentement préalable du Gérant à l'exception de:

(i) transferts effectués en application du présent Article 9, et

(ii) transferts entre Investisseurs Principaux ou par les Investisseurs Principaux à leurs propres Affiliés. En cas de transfert par un Investisseur Principal à l'un de ses Affiliés, l'Investisseur Principal et l'Affilié demeureront conjointement et solidairement responsables des obligations de l'Investisseur Principal existant en vertu des présents Statuts et de tout Pacte d'Actionnaires et seront tenus de transférer à nouveau les Instruments de Fonds Propres en question dès lors que le bénéficiaire du transfert ou le cessionnaire des Instruments de Fonds Propres perdra sa qualité d'Affilié de l'Investisseur Principal cédant ou transférant.

Si Anchrage requiert l'approbation d'un transfert de ses Instruments de Fonds Propres, le Gérant ne devra pas retenir son approbation au-delà d'un délai raisonnable.

Aucun Investisseur Principal ne pourra mettre en gage ou placer en garantie un ou plusieurs Instruments de Fonds Propres sans le consentement préalable des autres Investisseurs Principaux.

(d) Transfert des droits et obligations

Tout bénéficiaire d'un transfert ou cessionnaire d'Instruments de Fonds Propres (même s'il s'agit d'un Affilié) sera tenu signer un acte d'adhésion à tout Pacte d'Actionnaires et toute autre convention existant avec tout détenteur d'Instruments de Fonds Propres auquel le cédant ou le transférant était partie.

En cas de transfert par un détenteur d'Instruments de Fonds Propres de la totalité de ses Instruments de Fonds Propres à une autre partie, le cédant transférera également à cette partie les droits dont celui-ci dispose en vertu des présents Statuts et de toute autre convention existant entre des détenteurs d'Instruments de Fonds Propres auxquels le cessionnaire ou le bénéficiaire du transfert était partie. Un tel transfert sera néanmoins soumis aux conditions suivantes:

(iii) Avant le 23 Novembre 2011, aucun droit ne sera transféré à une partie qui était l'actionnaire direct ou indirect de la GmbH au moment de la signature de l'un des Contrats de Vente ou à tout Affilié de cette partie à moins que les Contrats de Vente n'en disposent autrement.

(iv) Avant le 23 Février 2012, le transfert d'Instruments de Fonds Propres ne permettra pas le transfert du droit d'Anchrage de causer un Cas de Cession conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

(v) Après le 23 Février 2012, le transfert d'Instruments de Fonds Propres pourra seulement avoir pour résultat de transférer le droit mentionné à l'Article 9.2.1 (b) (ii) à condition que ledit cessionnaire ou bénéficiaire du transfert ne soit pas autorisé à exercer un tel droit avant, au plus tôt, (a) quatre (4) années après la date à laquelle le transfert desdits Instruments de Fonds Propres est devenu effectif et (b) le 1^{er} Octobre 2017.

9.2.2 Stapling

Les Instruments de Fonds Propres émis par la Société détenus par les Investisseurs Principaux seront attachés, i.e. aucun Investisseur Principal ne pourra transférer ses Instruments de Fonds Propres émis par la Société sans transférer simultanément une proportion identique à ses Instruments de Fonds Propres dans la S.A. et réciproquement.

En outre, chaque Instrument de Fonds Propres sera attaché aux autres Instruments de Fonds Propres détenus par l'Investisseur Principal en question ou son Affilié, i.e. aucun Investisseur Principal ne pourra transférer une partie des Instruments de Fonds Propres qu'il détient sans transférer simultanément une proportion identique de ses Instruments de Fonds Propres.

9.2.3 Droit de sortie conjointe

Dans le cas où H.I.G. ou Anchrage prévoit de transférer tout Instrument de Fonds Propres, (i) les restrictions de stapling et de transfert prévues par les présents Statuts et tout Pacte d'actionnaires devront être respectés et (ii) les autres Investisseurs Principaux pourront participer à cette cession en transférant proportionnellement leurs Instruments de Fonds Propres au même tiers au même prix et selon les mêmes termes sauf dans le cas d'une Réorganisation Solvable, une Vente au Public, un transfert à un Affilié conformément à l'Article 9.2.1 ou lorsque l'Obligation de Sortie Conjointe est exercée (le «Droit de Sortie Conjointe»).

L'Investisseur Principal cédant devra assurer que soit (i) les Investisseurs Principaux exerçant le Droit de Sortie Conjointe peuvent vendre sur la base d'un pro rata au même tiers cessionnaire au même prix et aux mêmes conditions ou (ii) si le nombre total d'Instruments de Fonds Propres pouvant être cédés au tiers est épuisé, la cession par l'Investisseur Principal cédant est réduite afin de permettre à l'Investisseur Principal ayant exercé le Droit de Sortie de Conjointe à participer proportionnellement à la cession.

L'Investisseur Principal cédant notifiera sans délai aux autres Investisseurs Principaux par écrit son intention de vendre, cette notification devant contenir (i) les informations relatives à la classe d'Instruments de Fonds Propres devant être transférés ainsi que leur montant, (ii) l'acquéreur ainsi que le prix d'acquisition, (iii) un résumé des termes-clés de la transaction et (iv) une déclaration sur les conséquences de l'exercice du Droit de Sortie Conjointe résultant en une augmentation ou un partage du nombre total d'Instruments de Fonds Propres à transférer. L'Investisseur Principal destinataire pourra exercer le Droit de Sortie Conjointe sous dix (10) Jours Ouvrables à compter de la réception de la notification; si le Droit de Sortie Conjointe n'est pas exercé, l'Investisseur Principal cédant pourra procéder à la vente de ses Instruments de Fonds Propres selon les termes notifiés aux autres Investisseurs Principaux. Si ce transfert n'est

pas réalisé dans un délai de quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables suivant ladite notification ou n'est pas réalisé conformément aux conditions notifiées aux autres Investisseurs Principaux, le Droit de Sortie Conjointe s'appliquera à nouveau.

L'Investisseur Principal cédant pourra choisir de réaliser le transfert de ses Instruments de Fonds Propres à un tiers sans respecter la procédure prévue par le paragraphe précédent. Dans ce cas, il adressera aux autres Investisseurs Principaux la notification requise et leur octroiera le Droit de Sortie Conjointe au plus tard immédiatement après la réalisation de la transaction et il devra assurer que les autres Investisseurs Principaux sont placés dans une position économiquement aussi avantageuse que si la notification avait été adressée plus tôt.

9.2.4 Obligation de sortie conjointe

Dans le cas où H.I.G. ou Anchrage prévoit de transférer (en une ou plusieurs transactions connexes) des Instruments de Fonds Propres représentant plus de cinquante pour cent (50%) des Instruments de Fonds Propres en circulation (calculés sur la base de l'ensemble des Actions de la Société), (i) les restrictions de stapling et de transfert prévues par les présents Statuts et tout Pacte d'Actionnaires devront être respectés et (ii) l'Investisseur Principal cédant pourra exiger des autres Investisseurs Principaux de participer à cette cession en proportion de leurs Instruments de Fonds Propres au même tiers au même prix et selon les mêmes termes en signant les documents nécessaires dans tous les cas autres qu'une Réorganisation Solvable, une Vente au Public, un transfert à un Affilié conformément à l'Article 9.2.1 (l'«Obligation de Sortie Conjointe»).

L'Investisseur Principal cédant pourra exercer l'Obligation de Sortie Conjointe en adressant une notification écrite aux autres Investisseurs Principaux dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables suivant la conclusion avec l'acquéreur d'une convention ayant force obligatoire (même si ladite convention demeure sujette à l'accomplissement ou à la renonciation à des conditions suspensives).

Dans le cas où un Investisseur Principal prévoit une transaction ou une série de transactions connexes qui déclencheraient ou seraient raisonnablement susceptibles de déclencher l'Obligation de Sortie Conjointe si elles étaient exécutées, Anchrage bénéficiera des droits suivants pour autant qu'Anchrage détienne des Instruments de Fonds Propres:

(vi) L'Investisseur Principal ayant l'initiative de la procédure devra, sans délai, donner aux représentants d'Anchrage siégeant au conseil d'administration du Gérant une complète transparence sur la procédure et sur l'ensemble des offres soumises et devra, en particulier, fournir toute information matérielle requise par un représentant d'Anchrage siégeant au conseil d'administration du Gérant.

(vii) L'Investisseur Principal ayant l'initiative de la procédure devra examiner avec Anchrage tout développement matériel concernant la procédure.

Sous réserve des dispositions contenues dans la présente, l'Investisseur Principal ayant initié la procédure sera libre de conduire la procédure à son entière discrétion.

9.2.5 Limitation de déclarations et garanties

Dans le cas où un Investisseur Principal est tenu de faire toute déclaration et donner toute garantie après qu'un Droit de Sortie Conjointe ou une Obligation de Sortie Conjointe ait été exercé, lesdites déclarations ou garanties seront données séparément et sur la base d'un pro rata selon le montant des Instruments de Fonds Propres ou des instruments transférés par l'Investisseur Principal en question, étant entendu que, néanmoins, un Investisseur Principal contraint de vendre ses Instruments de Fonds Propres suite à l'exercice d'une Obligation de Sortie Conjointe sera tenu, dans tous les cas, de déclarer que les Instruments de Fonds Propres qu'il cède sont (i) détenus par lui, (ii) ont été valablement émis, (iii) sont intégralement payés et n'ont pas été remboursés et (iv) ne font pas l'objet d'un gage ou de tout autre droit détenu par un tiers; les Investisseurs Principaux consentent à examiner la nécessité de déclarations supplémentaires de bonne foi.

9.3 Restrictions applicable aux Investisseurs Supplémentaires

9.3.1 Restrictions applicable aux Investisseurs Supplémentaires

Les Investisseurs Supplémentaires ne peuvent transférer leurs Parts d'Investisseurs Supplémentaires à aucune partie, ni les gager ou les affecter de toute autre sûreté sans le consentement préalablement des Investisseurs Principaux. Cette prohibition s'applique pour une durée de dix ans suivant l'octroi des Parts d'Investisseurs Supplémentaires à l'Investisseur Supplémentaire en question. Jade pourra néanmoins transférer ses Parts d'Investisseurs Supplémentaires et tout autre droit existant en vertu des présents Statuts ou de tout Pacte d'Actionnaires à tout tiers dont le contrôle est assuré par un ou plusieurs des actionnaires de Jade au moment du transfert sous réserve que le bénéficiaire du transfert consente à être lié par les dispositions des présents Statuts et par tout Pacte d'Actionnaires.

Le transfert de tout Instrument de Fonds Propres ou du Financement d'Actionnaires ne requiert pas le consentement des Investisseurs Supplémentaires sous réserve que le cessionnaire des Actions antérieurement détenues par un Investisseur Principal devienne partie à tout Pacte d'Actionnaires existant (à l'exception d'un transfert suite à un Cas de Cession) auquel cas les Investisseurs Principaux pourront (à leur entière discrétion) consentir à toute autre stipulation avec cette partie (soit dans un pacte d'actionnaires distinct, soit - dans la mesure du possible - dans tout Pacte d'Actionnaires déjà existant; les Investisseurs Supplémentaires s'engageant à donner leur consentement à de tels changements et d'effectuer ces derniers), dans chaque cas dans la mesure où les stipulations ou modifications sont effectuées sous réserve des droits proportionnels des Investisseurs Supplémentaires en vertu de tout Pacte d'Actionnaires existant.

9.3.2 Droit de Sortie Conjointe

Si un Investisseur Principal (la «Partie Initiant le Droit de Sortie Conjointe») prévoit de céder tout ou partie de ses Actions dans un Cas de Cession résultant d'un Changement de Contrôle, les Investisseurs Supplémentaires auront la possibilité de participer à ladite cession au pro rata de leurs droits (le «Droit de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires»). La Partie Initiant le Droit de Sortie Conjointe devra notifier par écrit et sans délai la cession aux Investisseurs Supplémentaires lorsqu'une convention finale et ayant force obligatoire (même si ladite convention demeure soumise à l'accomplissement ou à la renonciation à des conditions suspensives) avec le tiers concernant le Cas de Cession (ci-après la «Notification de Droit de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires»). La Notification de Droit de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires devra contenir, si applicable, les informations suivantes:

- (f) le nom et l'adresse du tiers;
- (g) le nombre d'Actions etc. devant être transférées;
- (h) le prix de cession ou toute autre contrepartie au transfert, et si la contrepartie n'est pas monétaire, son estimation à la valeur de marché exprimée monétairement;
- (i) la date de paiement du prix de cession ou de toute autre contrepartie; et
- (j) les déclarations et garanties ainsi que les indemnités devant être versées et les engagements pris par chaque partie pour le transfert en question.

Chaque Investisseur Supplémentaire pourra requérir de la Partie Initiant le Droit de Sortie Conjointe de vendre une portion au pro rata de ses Parts d'Investisseurs Supplémentaires (arrondi à la part supérieure) aux mêmes termes et conditions (et en particulier selon la même évaluation que celle appliquée aux Actions de la Partie Initiant le Droit de Sortie Conjointe sans différence d'évaluation entre les Parts d'Investisseurs Supplémentaires et les Actions ordinaires) tels qu'indiqués dans la Notification de Droit de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires.

Le Droit de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires devra être exercé par déclaration écrite adressée à la Partie Initiant le Droit de Sortie Conjointe dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Droit de Sortie Conjointe indiquant le nombre de Parts d'Investisseurs Supplémentaires devant être transférés (la «Notice de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires»). Dans le cas où un Investisseur Supplémentaire manquerait de fournir la Notice de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires conformément au délai prévu, le Droit de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires sera supprimé.

La Partie Initiant le Droit de Sortie Conjointe pourra choisir de réaliser le transfert de ses Actions à un tiers sans respecter la procédure applicable au Droit de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires. Dans ce cas, il adressera aux autres Investisseurs Supplémentaires la notification requise et le Droit de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires leur sera octroyé au plus tard immédiatement après la réalisation de la transaction et il devra assurer que les autres Investisseurs Principaux sont placés dans une position économiquement aussi avantageuse que si la notification avait été adressée plus tôt.

9.3.3 Obligation de sortie conjointe

Dans la mesure où un Investisseur Principal (la «Partie Initiant l'Obligation de Sortie Conjointe») prévoit de céder tout ou partie de ses Actions dans un Cas de Cession résultant d'un Changement de Contrôle et suite à une offre faite par un tiers de bonne foi, chaque Investisseur Supplémentaire sera tenu, à la demande de la Partie Initiant l'Obligation de Sortie Conjointe de céder une part proportionnelle de ses Parts d'Investisseurs Supplémentaires (arrondi à la part supérieure) conformément aux dispositions du présent Article 9.3.3 (l'«Obligation de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires»).

La Partie Initiant l'Obligation de Sortie Conjointe devra notifier la cession aux Investisseurs Supplémentaires par écrit et dans un délai de dix jours suivant l'adoption par les parties une convention finale et ayant force obligatoire (même si ladite convention demeure soumise à l'accomplissement ou à la renonciation de conditions suspensives) avec le tiers concernant le Cas de Cession (ci-après la «Notification d'Obligation de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires»). La Notification d'Obligation de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires devra contenir, si applicable, les informations suivantes:

- (a) le nom et l'adresse du tiers;
- (b) le nombre d'Actions etc. devant être transférées;
- (c) le prix de cession ou toute autre contrepartie au transfert, et si la contrepartie n'est pas monétaire, son estimation à la valeur de marché exprimée monétairement;
- (d) la date de paiement du prix de cession ou de toute autre contrepartie; et
- (e) les déclarations et garanties ainsi que les indemnités devant être versées et les engagements pris par chaque partie pour le transfert en question.

Les termes et conditions (en particulier, la même évaluation que celle applicable aux Actions de la Partie Initiant le Droit de Sortie Conjointe sans que l'évaluation soit différente entre Parts d'Investisseurs Supplémentaires et Actions ordinaires) applicables à la cession des Parts d'Investisseurs Supplémentaires seront les mêmes sur la base d'un pro rata que celles applicables à la cession par la Partie Initiant l'Obligation de Sortie Conjointe.

Les Investisseurs Supplémentaires devront s'efforcer raisonnablement d'assister la Partie Initiant l'Obligation de Sortie Conjointe en exécutant son Droit de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires, en particulier en exécutant un

contrat de cession avec le tiers acquéreur tel que négocié par la Partie Initiante l'Obligation de Sortie Conjointe pour autant que les termes de ce contrat sont conformes aux dispositions du présent Article 9.3.3. Dans le cas où il s'agirait d'un contrat séparé, les Investisseurs Supplémentaires pourront recevoir toute information sur le contrat conclu par la Partie Initiante l'Obligation de Sortie Conjointe.

9.3.4 Flottaison

En cas de Flottaison, les Investisseurs Supplémentaires s'efforceront raisonnablement de soutenir la Flottaison. Dans le cas où la Flottaison se produit au niveau de la Société, les Investisseurs Supplémentaires devront, à la demande des Investisseurs Principaux, consentir en particulier, conformément aux règles applicables en droit des valeurs mobilières, à une inscription proportionnelle de leurs Parts d'Investisseurs Supplémentaires, une transformation de leurs Parts d'Investisseurs Supplémentaires en Actions et aux mesures d'immobilisation usuelles proportionnelles.

D. Gérance

Art. 10. La Société sera administrée par H.I.G. Luxembourg Holdings Eighteen S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci-après le «Gérant»).

En cas de décès ou d'incapacité légale ou toute autre situation empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que l'assemblée générale des actionnaires nomme sans délai un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes urgents et les actes administratifs simples, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront décider de la nomination d'un gérant remplaçant. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution de la Société ou son changement de forme sociale.

Art. 11. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

E. Surveillance

Art. 13. Les opérations de la Société seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six ans. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance ont un droit illimité de supervision permanente et de contrôle de toutes les opérations de la Société. Pour l'accomplissement de cette mission de supervision, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire.

Si les actionnaires de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 202 concernant le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution du Conseil de Surveillance sera supprimée.

Tout réviseur d'entreprises agréé pourra seulement être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires avec motif ou avec son consentement.

Art. 14. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

F. Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous

réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du conseil de surveillance.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives. Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

Toute Action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

L'assemblée générale annuelle de la Société se tiendra le dernier mercredi du mois de mai à dix-sept (17) heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation pour l'assemblée.

G. Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

H. Modification des statuts de la société

Art. 18. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

I- Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

J. Loi applicable

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

K. Conflit

Art. 21. En cas de conflit, contradiction ou divergence entre tout Pacte d'Actionnaires et les présents Statuts, les termes d'un tel Pacte d'Actionnaires prévaudront.

L. Définitions

Art. 22. Pour les présents Statuts, les termes suivants sont présumés avoir la signification prévue ci-dessous:

«Actions» a pour signification toutes les Actions Ordinaires et toutes les Actions de Commandité.

«Affilié» a pour signification, s'agissant de toute personne:

(a) toute autre personne qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou est soumise à un contrôle commun avec la première, ou

(b) toute autre personne qui détient directement ou indirectement plus de cinquante pour cent (50%) des intérêts économiques de la première ou dans laquelle la première détient directement ou indirectement plus de cinquante pour cent (50%) des intérêts économiques.

Pour les besoins de cette définition, «contrôle» a pour signification, concernant toute personne, le pouvoir de diriger ou de causer les décisions du management et les mesures prises par cette personne, soit par la détention de droits de vote ou de participation au conseil d'administration, soit par un contrat (incluant mais sans s'y limiter un pacte d'actionnaires entre actionnaires commanditaires ou un pacte d'actionnaires entre actionnaires commandités) ou par tout autre moyen. Tout trust, personne désignée, groupement de personne, société à responsabilité limitée, société ou fond détenant directement ou indirectement des titres pour le bénéfice des employés d'une personne ou de l'un de ses Affiliés sera lui-même considéré comme un Affilié de ladite personne.

«AIO a pour signification AIO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151221 et ayant son siège social 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

«Anchorage» a pour signification Anchorage IO et AIO.

«Anchorage IO» a pour signification Anchorage IO II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155760 et ayant son siège social 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

«Apport de Trésorerie» a pour signification la mise à disposition de fonds aux Sociétés ou au Groupe par les Investisseurs Principaux et Jade pour des montants totaux pouvant s'élever jusqu'à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) pour le financement de coûts de restructuration et pouvant s'élever jusqu'à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) pour toute acquisition supplémentaire, réalisée dans chaque cas contre l'émission de nouveaux Instruments de Fonds Propres.

«Augmentation de Capital» a pour signification l'émission d'Actions

(d) résultant d'une décision des actionnaires d'augmenter le capital social;

(e) résultant d'une décision du Gérant de la Société d'augmenter le capital social en vertu du capital autorisé de la Société, et/ou

(f) résultant d'une décision des actionnaires de la Société d'augmenter le capital social par la conversion d'Instruments de Fonds Propres en Actions;

peu important que cette émission soit faite aux actionnaires ou à des tiers.

«Bénéfices» a pour signification tout montant payable par la Société ou par le Groupe aux détenteurs de Titres de Fonds Propres et calculés selon les modalités de tout Pacte d'Actionnaires.

«Cas de Cession» a pour signification

(d) une transaction ou une série de transactions connexes résultant en un Changement de Contrôle;

(e) la vente du fonds de commerce et/ou de tous les actifs substantiels de la GmbH;

dans les cas prévus par (a) et (b) ci-dessus autre que (i) à une Société du Groupe ou une société de participation de la Société ou d'un Investisseur Principal ou (ii) à un Affilié du Groupe ou d'un Investisseur Principal ou (iii) d'une Syndication; ou

(f) une Flottaison.

Néanmoins, un tel évènement ne constituera pas un Cas de Cession si et dans la mesure où (même dans le cas d'un Changement de Contrôle) des actions sont reçues comme Bénéfices. Dans un tel cas, les Investisseurs Supplémentaires recevront une proportion de ces actions dans la mesure où elles sont également reçues par les Investisseurs Principaux (de la part d'un tiers ou en tant que distribution en nature); dans la mesure et pour autant que ces actions et tous les bénéfices en résultant sont détenus par la Société, il n'en résultera pas un Bénéfice (ni en espèce, ni en nature).

«Changement de contrôle» a pour signification le fait pour H.I.G. Ltd., Grace Bay et/ou tout fonds géré par H.I.G. Capital LLC ou par ses Affiliés et/ou l'Affilié d'une telle entité ou fonds (pris ensemble) de cesser de Contrôler (directement ou indirectement) au moins cinquante cent (50%) des Actions conférant un droit de vote à l'exception du transfert de cette majorité à AIO, Anchorage AIO et/ou les fonds gérés par Anchorage Advisors LLC ou ses Affiliés et/ou l'Affilié d'une telle entité ou fonds (pris ensemble) qui ne pourra être qualifié de changement de contrôle et qui ne se produira, dans ce cas, qu'à la condition qu'Anchorage cesse de Contrôler (directement ou indirectement) au moins cinquante pour cent (50%) des Actions conférant un droit de vote, i.e. aucun changement de contrôle ne se produira tant que soit (i) H.I.G. Ltd., Grace Bay et/ou les fonds gérés par H.I.G. Capital LLC ou ses Affiliés et/ou l'Affilié d'une telle entité ou fonds (pris ensemble), soit (ii) AIO, Anchorage AIO et/ou les fonds gérés par Anchorage Advisors LLC ou ses Affiliés et/ou tout Affilié d'une telle entité ou fonds (pris ensemble) Contrôler (directement ou indirectement) au moins cinquante pour cent (50%) des Actions conférant un droit de vote.

«Contrat de Vente a pour signification tout contrat de vente d'actions conclu par la Société ou par tout membre du Groupe conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

«Contrôler» a pour signification, pour toute personne, le pouvoir (par la détention d'Actions, procuration, contrat, mandat ou par tout autre moyen) d'exprimer ou de contrôler l'expression des votes émis lors d'une assemblée générale de la Société à condition que, lors du calcul du nombre de votes, les détenteurs d'instruments conférant le droit de souscrire à l'émission ou de convertir en Actions (ou tout autre instrument convertible en Actions) par la Société ou par toute société de participation de la Société soit traité de la même façon que s'ils avaient exercé intégralement leur droit de conversion en Actions.

«Droit de Sortie Conjointe» a pour signification la définition prévue à l'Article 9.2.3.

«Droit de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires» a pour signification la définition prévue à l'Article 9.3.2.

«Financement d'Actionnaires» a pour signification les fonds octroyés ou devant être octroyés à la GmbH ou au Groupe par la Société ou à la Société par les Investisseurs Principaux (sous réserve que ces fonds ne soient pas ensuite transmis à la GmbH) dans le but d'octroyer des fonds à la GmbH afin de faciliter l'exercice de son activité et/ou d'achever l'ac-

quisition de la GmbH et/ou tout autre financement au sein du Groupe, dans chaque cas réalisés le ou postérieurement au 1^{er} Mars 2011 et ne consistant pas en un investissement en actions ou en instruments convertibles en actions.

«Flottaison» a pour signification l'admission de tout ou partie du capital social émis ou à émettre de toute Société Appartenant au Groupe dont la Société est partie sur un marché d'échange.

«Gérant» a pour signification la définition prévue à l'Article 10.

«GmbH» a pour signification walter services Holding GmbH, une société à responsabilité allemande (GmbH) ayant son siège social à Ettlingen, en Allemagne et enregistrée au registre commercial de la cour locale de Mannheim (Amtsgericht) sous le numéro HRB 705338.

«Grace Bay» a pour signification Grace Bay II Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140289.

«Groupe» a pour signification la Société et l'ensemble de ses participations dans ses filiales de temps à autre, ou une seule d'entre elles lorsque le contexte le requiert, et «Société Appartenant au Groupe» devant être interprété en conséquence.

«H.I.G.» a pour signification H.I.G. Ltd. et Grace Bay.

«H.I.G. Ltd» a pour signification H.I.G. Europe - Walter, Ltd., une société exemptée à responsabilité limitée, ayant son siège social à P.O.Box 309, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 252813.

«Indigo» a pour signification Indigo Capital V L.P. un limited partnership sous la forme prévue par le Limited Partnership Act 1907 ayant son siège social 30, King Street, London EC2V 8EH, Royaume-Uni, enregistré au registre des sociétés d'Angleterre et de Galles sous le numéro LP 012141.

«Instruments de Fonds Propres» a pour signification tout Titre de Fonds Propres émis par la Société ou par tout membre du Groupe (incluant notamment toute société de participation de la Société).

«Investisseurs Principaux» a pour signification H.I.G. Ltd, Grace Bay, AIO, Anchorage IO et S.A.

«Investisseurs Supplémentaires» a pour signification Indigo et Jade.

«Jade» a pour signification Jade 769. GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand (GmbH) ayant son siège social à Französische Straße 8, 10117 Berlin, Allemagne, enregistrée au registre commercial de la cour locale de Charlottenburg sous le numéro HRB 113757 B.

«Jour Ouvrable» a pour signification tous les jours (autre que samedi et dimanche) où les banques sont ouvertes pour affaires à Londres, Francfort et au Luxembourg.

«Loi» a pour signification la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

«Montant Total d'Investissement» a pour signification l'investissement réalisé à tout moment par les Investisseurs Principaux dans le Groupe et dont le calcul sera effectué comme suit: (i) le prix d'acquisition initial du Groupe, plus (ii) le montant final du Premier Prêt d'Actionnaires à la GmbH, plus (iii) le montant de tout investissement supplémentaire réalisé par les Investisseurs Principaux dans le Groupe en contrepartie de l'émission d'Instruments de Fonds Propres ou, dans le cas d'un apport aux réserves, mais sans distinction quant au type d'Instruments de Fonds Propres émis en retour.

«Notification de Droit de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires» a pour signification la définition prévue à l'Article 9.3.2.

«Notice de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires» a pour signification la définition prévue à l'Article 9.3.2.

«Notification d'Obligation de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires a pour signification la définition prévue à l'Article 9.3.3.

«Nouveaux Titres de Fonds Propres» a pour signification la définition prévue pour ce terme et contenue dans la définition de Titres de Fonds Propres.

«Obligation de Sortie Conjointe» a pour signification la définition prévue à l'Article 10.3.2.

«Obligation de Sortie Conjointe des Investisseurs Supplémentaires» a pour signification la définition prévue à l'Article 9.3.3.

«Pacte d'Actionnaires» a pour signification tout pacte d'actionnaires conclu de temps à autre entre tout ou partie des détenteurs d'Instruments de Fonds Propres concernant leur investissement dans la Société et/ou la S.A.

«Partie Initiant le Droit de Sortie Conjointe» a pour signification la définition prévue à l'Article 9.3.2.

«Partie Initiant l'Obligation de Sortie Conjointe» a pour signification la définition prévue à l'Article 9.3.3.

«Parts Bénéficiaires» a pour signification la définition prévue à l'Article 7.1.

«Parts d'Investisseurs Supplémentaires» a pour signification les Parts Bénéficiaires détenues par les Investisseurs Supplémentaires.

«Premier Prêt d'Actionnaires à la GmbH» a pour signification tout nouveau prêt d'actionnaire consenti par la Société à la GmbH.

«Réorganisation Solvable» a pour signification toute réorganisation de la Société en situation de solvabilité ou du Groupe ou d'un de ses membres, en particulier sous la forme d'une fusion, d'une consolidation, d'une recapitalisation, d'un transfert ou d'une cession d'actions ou d'actifs, d'un apport d'actifs et/ou de passif, d'une liquidation, d'un échange de titres, d'une conversion d'entité, d'un transfert d'entité, de la formation d'une nouvelle entité ou toute autre transaction ou groupe de transactions connexes, étant dans chaque cas autre qu'au profit ou avec un tiers ne détenant pas d'Instruments de Fonds Propres ou un affilié de ce dernier préalablement à la réorganisation.

«Restructuration» a pour signification la mise en place d'étapes de restructuration telles que décrites dans tout rapport de structuration adressé à la Société par son conseil fiscal au jour ou autour de la date d'adoption des présents Statuts.

«S.A.» a pour signification le Gérant.

«Société» a pour signification la définition prévue à l'Article 1.

«Sociétés» a pour signification la Société et la S.A.

«Statuts» a pour signification les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

«Syndication» a pour signification tout investissement réalisé par un tiers dans les Instruments de Fonds Propres et qui n'occasionnerait pas un Changement de Contrôle.

«Titres de Fonds Propres» a pour signification

(a) les Actions ou Parts Bénéficiaires émises par la Société jusqu'à la date des présents Statuts; et

(b) toute autre Action ou Part Bénéficiaire ou intérêt comprenant le capital social ou les fonds propres de la Société émis par la Société de temps à autre ou tout autre instrument conférant un droit sur le capital ou sur les dividendes ou à toute distribution ou aux bénéfices de liquidation (incluant notamment le droit de participer aux profits, obligations convertibles, phantom stock, prêts d'actionnaire ainsi que toute dette en vertu de contrats de prêt mezzanine ou de contrats de prêt senior) ou droit de souscrire à ou de convertir de tels instruments (les «Nouveaux Titres de Fonds Propres»).

«Vente au Public» a pour signification l'admission de tout ou partie des Instruments de Fonds Propres ou de titres équivalents émis par un membre du Groupe ou par l'une des Sociétés pour sa circulation sur un marché d'échange réglementé ou non réglementé.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes sociaux de la Société au 31 décembre 2011 et de supprimer le conseil de surveillance de la Société conformément à l'article 13 des statuts de la Société tels que modifiés.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. KINDLER, M. ARNAUD et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2011. Relation: LAC/2011/36454. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134925/1277.

(110155995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

I.B.C. Györ Luxemburg 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 139.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011138539/11.

(110160198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Imminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 83.301.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011138540/10.

(110159791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Immobilière Parc Everlange II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Sébastien Conzémus.

R.C.S. Luxembourg B 133.928.

Extrait de résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2011.

Première résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Patrick PETERS, employé privé, demeurant à B-3600 GENK 39 Steeneikstraat
- Monsieur Jean-Marie HEYNEN, entrepreneur de constructions, demeurant à B-6780 Hondelange 103 rue des Rochers
- Madame Chantai MEIER, commerçante, demeurant à L-9161 Ingeldorf 1 rue Dicks

Est nommé commissaire aux comptes la Société Luxembourgeoise de Révision S.à.r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1220 Luxembourg 246 rue de Beggen, inscrite au RCSL sous le numéro B26096.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

HEYNEN Jean-Marie / PETERS Patrick / MEIER Chantal.

Référence de publication: 2011139586/23.

(110161317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Icare Promotions Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.930.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;
- 2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2011138542/16.

(110160126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Jawhara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.992.

—
La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°878 du 10 avril 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Kasia CIESIELSKA

Mandataire

Référence de publication: 2011138545/15.

(110160286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Skyland Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.003.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2011 que:

- Monsieur Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE;

* Monsieur Patrick AFLALO.

- A été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, Rue Aldringen 23.

- A été réélue au poste de Commissaire:

* La société MONTBRUN REVISION S.a r.l., immatriculée au RCS Luxembourg sous le N° B 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011139804/23.

(110161528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

LatAm Investment Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.410.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LatAm Investment Partners (Lux) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011138547/11.

(110160108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

M & J Advice Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 55, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 127.357.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre MUNAUT
Administrateur délégué

Référence de publication: 2011138548/11.

(110160238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

M & J Advice Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 55, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 127.357.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre MINAUT
Administrateur délégué

Référence de publication: 2011138549/11.

(110160240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Solar Wood Folkendange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9368 Folkendange, Maison 1.
R.C.S. Luxembourg B 103.125.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 septembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 2 septembre 2010, que les mandats des Administrateurs:

- Madame UNSEN-BELLION Myriam, née le 20 août 1961 à Luxembourg et demeurant professionnellement Maison 1 L-9368 Folkendange.

A été renouvelé pour une période de 6 années. C'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

La démission de Madame UNSEN-BELLION Myriam en tant qu'Administrateur-délégué a été acceptée.

Les démissions en tant qu'Administrateur de Monsieur UNSEN-KAYL Mathias et Madame KUGENER-ADAMES Paulette ont été acceptées.

L'assemblée décide de nommer BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL inscrite sous le numéro B33849 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et demeurant, 47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, en remplacement de la FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING SARL pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011139809/21.

(110161701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Maurice Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 1, Hamesgaass.
R.C.S. Luxembourg B 152.324.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138550/10.

(110159801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Mahkota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 127.264.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1206 du 19 juin 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Kasia CIESIELSKA

Mandataire

Référence de publication: 2011138553/15.

(110160287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Marinella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.113.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138554/16.

(110160033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Carré d'Or Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 136.870.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 27 septembre 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 146, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 4 Rue Pescatore, L-2324 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011138680/13.

(110160560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Garage International LUX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 206.320,82.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.860.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe C avec effet immédiat.

Nomination de Madame Florence Rao, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de classe C avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Pour la société

Florence Rao

Gérant de classe C

Référence de publication: 2011139501/19.

(110161547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

**Atos IT Solutions and Services, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Siemens IT Solutions and Services).**

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 58.145.

—
EXTRAITS

(I) Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 30 juin 2009, que le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Stephan Singer de ses fonctions d'administrateur, et ce à partir du 30 juin 2009. Le Conseil d'Administration a accepté cette démission en date du 30 septembre 2009.

(II) Il résulte d'un acte reçu le 8 septembre 2011 par Maître Jean-Philippe Lagae, notaire de résidence à Bruxelles, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Siemens IT Solutions and Services a décidé:

(1) d'accepter (a) avec effet au 1^{er} juillet 2011 et conformément à la lettre de démission du 15 juin 2011, la démission de Monsieur André Bouffieux de sa fonction d'administrateur de la Société, (b) avec effet au 1^{er} septembre 2011 et conformément à la lettre de démission du 23 août 2011, la démission de Monsieur Ulrich Penzkofer de sa fonction d'administrateur de la Société.

(III) Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 septembre 2011 que Monsieur Robert Wilhelmus Dick Pols et Monsieur Henk Vandendooren ont été nommés en tant qu'administrateurs de la Société et ce, en remplacement de Messieurs Kari Kupila et Marco Nandini dont la démission a été acceptée à partir du 16 septembre 2011.

(IV) Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société en date du 30 septembre 2011 (a) que Monsieur Henk Vandendooren a été nommé en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 30 septembre 2011, (b) que Monsieur Robert Wilhelmus Dick Pols a été nommé en tant que président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 30 septembre 2011.

Claire-Marie Darnand

Le Mandataire

Référence de publication: 2011140661/27.

(110162739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

MDS - Multimedia Device & Service s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 125.667.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Rouard

Gérant

Référence de publication: 2011138555/11.

(110160243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Getty Images Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 193.376.832,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.444.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique prise en date du 27 septembre 2011 que:

1. La démission de Monsieur Tim MURPHY, en tant que gérant A, a été acceptée avec effet immédiat.

2. Est nommé, en remplacement du gérant A, avec effet immédiat, et avec durée indéterminée:

Monsieur Joseph Gregoire BRENT, né le 4 avril 1966 au Dakota du Nord (Etats-Unis) et résidant au 601 North 34th Street, Seattle, WA 98103 (Etats-Unis).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138796/17.

(110160332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

MDS - Multimedia Device & Service s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 125.667.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Rouard

Gérant

Référence de publication: 2011138556/11.

(110160244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Milesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.721.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011138557/16.

(110160047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Milou Découverte S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.849.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011138558/16.

(110160048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Orchard Southern Cone (Lux) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011138564/11.

(110160106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Luxco Holdings CEP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.050.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 juin 2011.

- Monsieur Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Madame Sally Ann Rocker, née le 25 juillet 1954 en Ohio (États-Unis d'Amérique) ayant son adresse professionnelle au 717 Fifth Avenue, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique, a été nommée gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Dan Katsikas, gérant de catégorie A
- Sally Ann Rocker, gérant de catégorie A
- Ganash Lokanathen, gérant de catégorie B
- Robert Andrew Quinn, gérant de catégorie B
- Simon Barnes, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Luxco Holdings CEP II S.à r.l.**Un mandataire*

ROBERT QUINN

MANAGER

Référence de publication: 2011140638/26.

(110162708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Moynesque Vignoble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.811.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°560 du 21 juillet 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Kasia CIESIELSKA

Mandataire

Référence de publication: 2011138560/15.

(110160290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Regent Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 49.907.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011138566/10.

(110159915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Regent Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 49.907.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011138567/10.

(110159919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

John De Wilde International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 85.954.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 22 septembre 2011

Résolutions

1. L'Actionnaire Unique accepte la démission de Madame Jacqueline VAN DAMME, de la société A.S.D.W. et de la société C.D.W. INC. de leur poste d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.
2. L'Actionnaire Unique accepte la démission de Madame Jacqueline VAN DAMME, de son poste d'administrateur délégué de la Société avec effet immédiat.
3. L'Actionnaire Unique nomme Monsieur John De Wilde, né le 13 septembre 1970 à Gent (Belgique) demeurant au 17 Mellestraat, B-9270 Laarne au poste d'administrateur unique de la Société. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Le 22 septembre 2011.

John De Wilde
Actionnaire Unique

Référence de publication: 2011139591/19.

(110162011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Regent Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 49.907.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011138568/10.

(110159925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Silver Spring Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 75.629.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2011, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Silver Spring Funds' ont pris les résolutions suivantes:

- accepté la démission de Willard C. Rinehimer et élu Richard E. Pereira, demeurant 65, Hobby Drive, Ridgefield, CT 06877, Etats Unis d'Amérique, au poste d'Administrateur jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012;

- réélu Claude Niedner, Luciano R. Nicasio, Gary Michael Dombowsky dans leurs fonctions d'Administrateurs jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012;

- renouvelé le mandat de réviseur d'entreprise de KPMG jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011138574/18.

(110159926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Skytation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 1, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 88.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011138577/10.

(110160122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

SVI Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.608.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138582/16.

(110160017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Skytation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 1, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 88.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011138578/10.

(110160125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

SR Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011138579/11.

(110160225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

SR Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011138580/11.

(110160226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Kind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.570.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 25 mai 2011:

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ, Administrateur et Président;
2. L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur;
3. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Monsieur Giovanni VITTORE, né le 29.05.1955 à Turi (Italie), au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et est nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration;
4. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à.r.l., qui terminera le mandat de son prédécesseur.
Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.
5. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIND S.A.

Référence de publication: 2011139603/22.

(110161166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Sytel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.165.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;
- 2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138583/16.

(110160016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.475,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.541.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Takeoff Luxco 1 S.à r.l. tenue en date 29 septembre 2011, l'associé a pris la décision suivante:

Démission du KPMG Audit S.à r.l. commissaire de la Société à partir du 02 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Takeoff Luxco 1 S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant A

Référence de publication: 2011138584/16.

(110159715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Qvalia S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 147.326.

Suite aux résolutions de l'associé unique prises le 3 octobre 2011, il a été décidé:

- D'accepter la démission des administrateurs suivants, avec effet au 8 avril 2011:

* M. Patrick Van Haute

* M. Mario Jorge Queiroz e Castro

- D'accepter la démission de COMODORO FINANCE S.A., avec effet au 29 avril 2011, en tant que commissaire-aux-comptes

- De nommer en remplacement du commissaire-aux-comptes démissionnaire:

* Tax Consult S.A., ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B113.223

Son mandat prendra effet à compter du 29 avril 2011 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Henri Taipale
Actionnaire unique

Référence de publication: 2011139743/22.

(110161223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Tara Trade S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.632.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société
Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2011138585/16.

(110160019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

TJV, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.814.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 7 octobre 2011.

Pour ordre

TJV, s.à r.l.

84, route d'Arlon

L - 8210 Mamer II

Signature

Référence de publication: 2011138587/15.

(110160223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Société Immobilière Nuts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 80.608.

EXTRAIT

L'an deux mille six, le 7 septembre,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme NUTS SA, RC B 80 608 avec
siège social à L-3895 FOETZ 10, rue l'avenir,

Délibération

Le conseil d'administration se compose donc avec effet au 7 septembre 2006 comme suit:

administrateur: Monsieur Thierry GIACOMETTI, ouvrier, demeurant à L-7626 Larochette, 24, Chemin J.A.Zinnen.

administrateur: Monsieur Giancarlo GIACOMETTI, entrepreneur, demeurant à L-4201 Esch-sur-Azette, 25, rue de
Lallange.

administrateur: Madame PINNA Bernadette, sans état, demeurant à L-7626 Larochette, 24, Chemin J.A.Zinnen.

La gestion journalière se compose donc avec effet au 7 septembre 2006 comme suit:

administrateur-délégué: Monsieur Thierry GIACOMETTI, ouvrier, demeurant à L-7626 Larochette, 24, Chemin
J.A.Zinnen.

La société sera engagée par la seule signature de l'administrateur délégué, Monsieur Thierry GIACOMETTI, ouvrier,
demeurant à L-7626 Larochette, 24, Chemin J.A.Zinnen,

GIACOMETTI THIERRY / Giogometti Giancarlo / Pinna Bernadette.

Référence de publication: 2011140064/23.

(110162016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Vaglio Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 73.532.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 09 juin 2011 les résolutions suivantes:

Nomination Mr SCHEIDER JAMES, né le 11 avril 1973 à F-54 000 Nancy, domicilié au 116, rue Rollingergrund, L-2440
Luxembourg comme second administrateur délégué avec effet immédiat, son mandat prendra fin à l'issue l'assemblée
générale qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011138591/15.

(110159690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Val Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.747.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138592/16.

(110160029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Sogeti PSF, Société Anonyme.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.039.

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 27 juin 2011 que:

L'assemblée décide enfin à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs comme suit:

Les administrateurs élisent domicile pour les besoins de leurs mandats au siège social de Sogeti Belgium à Bruxelles, 160 Ave Jules Bordet - 1140, pour une durée de trois exercices, prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 et amenée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2013:

- Mme Rita Verreydt,
- M. Nicolas Dufourcq,
- M. Alain Donzeaud,
- M. François Chevrier,
- M. Christian Gleyo qui est également proposé pour être nommé Administrateur Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 juin 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011140066/23.

(110161427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.270.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 05.10.2011

Mme. J.C.M. Nijssen / M. P.J.H.
Hermse.

Référence de publication: 2011138594/12.

(110160069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

VBNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.039.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138595/16.

(110159967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Vercis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.880.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138596/16.

(110159969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Alimentation LUSITANEA S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 19, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 101.274.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138606/10.

(110160496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

2M Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.134.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1^{er} octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138600/16.

(110160078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.267.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4.10.2011.

Für die aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Marc-Oliver Scharwath / Denise Servatius

Référence de publication: 2011138602/15.

(110160490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Corbel & Associés Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.586.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte de cession du 7 octobre 2011 entre

Monsieur Jean-Pierre CORBEL, né le 9 septembre 1962 à Clermont-Ferrand (France), domicilié 60, rue de Maubeuge, 75009 Paris

Et

Madame Christine ASPERI-BOURSIN, née le 14 décembre 1955 au Mans (France), domicilié 10, rue des Apennins, 75017 Paris

Que Monsieur Jean-Pierre CORBEL, prénommé, cède par la présente une partie de sa participation qu'il détient dans la société CORBEL & ASSOCIES S.à r.l., prénommée, à savoir 20 parts sociales représentant 20% du capital à Madame Christine ASPERI-BOURSIN, prénommé.

A la suite de cette cession, le capital social de la société CORBEL & ASSOCIES S.à r.l. est détenu par:

- Jean-Pierre CORBEL pour 80 parts sociales
- Christine ASPERI-BOURSIN pour 20 parts sociales

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 2011.

CORBEL & ASSOCIES S.à.r.l.

Jean-Pierre Corbel

Référence de publication: 2011140220/23.

(110162205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 149.215.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4.10.2011.

Für die aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Marc-Oliver Scharwath / Denise Servatius

Référence de publication: 2011138603/15.

(110160489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

AB Sciex Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.259.436.712,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.679.

—
En date du 15 septembre 2011 les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2011.

Les gérants prennent note du transfert de l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B, Alan Dundon et Emmanuel Mougeolle, du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138615/15.

(110160991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Project Del Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.990.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 1^{er} octobre 2011 que l'associé unique a accepté la démission de

- Platinum Equity Capital Partners – A International II, (Cayman) L.P.
- Platinum Equity Capital Partners International II, (Cayman) L.P.
- Platinum Del Principals International, (Cayman) L.P.
- Platinum Equity Capital Partners – PF International II, (Cayman) .

de leurs mandats d'associé avec effet au 1^{er} octobre 2011.

Il résulte que PKC Wiring Systems Oy, demeurant professionnellement à Vihikari 10, 90440 Kempele, Finlande, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Finlande sous le numéro 0849146-5, est avec effet au 1^{er} octobre 2011 l'associé unique de la société.

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Ian Michael Stuart Downie et Madame Eva Monica Kalawski, gérants de la Société, de leurs mandats de gérant avec effet au 1^{er} octobre 2011.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 1^{er} octobre 2011 que Madame Marja Sarajärvi, née le 15 octobre 1963 à Ii, Finlande, demeurant professionnellement à Vihikari 10, 90440 Kempele, Finlande, a été nommée en qualité de gérante B de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139715/24.

(110161516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.
